41e ANNÉE (5e SÉRIE) N° 21 22 MAI 1924

L'AMI DU CLERGÉ

Revue de toutes les Questions Ecclésiastiques

DOGME, MORALE, LITURGIE, DROIT CANON, ÉCRITURE SAINTE, PATROLOGIE, PRÉDICATION
JURISPRUDENCE CIVILE-ECCLÉSIASTIQUE

Publié avec l'Imprimatur de Mgr l'Évêque de Langres. — Paraît à Langres tous les jeudis

MGR F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

A. ROZIER
Docteur en théologie, Chanoine honoraire de Langres
DIRECTEUR

Toutes les lettres doivent être adressées à : M. le Directeur de L'AMI DU CLERGÉ, à Langres (Hte-Marne).

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL :

FRANCE et COLONIES FRANÇAISES	Édition complète	18 fr.	ETRANGER	Édition complète	23 fr.
	Édition partielle	12 fr.		Édition partielle	17 fr.

L'édition complète comprend la *Doctrine* et la *Prédication* ; l'édition partielle n'a pas la *Prédication*.
On n'accepte pas d'abonnements de moins d'un an, ni d'abonnements à la *Prédication* sans la *Doctrine*.
Tous les nouveaux abonnements partent du *1er Janvier* de l'année en cours.
Les abonnés de France et des Colonies reçoivent gratuitement la *Jurisprudence* ; pour l'Etranger elle coûte 2 fr. 50.

Les annonces sont reçues exclusivement chez M. Marcel Leguerney, 15, rue Vivienne, Paris 2e.

Chèques postaux : Nancy, 21.88

SOMMAIRE

DOCTRINE

Causerie de l'AMI sur les « Revues. » — I. Une instruction pastorale grecque du VIIe siècle sur la Dormition de Marie, 321. — II. L'Avent primitif, ou la première fête mariale, 324. — III. S. Jean Chrysostome, défenseur du mariage et apôtre de la virginité, 325. — IV. S. Jean Chrysostome et la femme, 327. — V. Angleterre et Canada après l'annexion de 1763, 328. — VI. Prêtres angevins victimes de la Révolution; les auteurs secrets de la Révolution, 329. — VII. La guerre sous-marine, 331. — VIII. Chimie; météorologie; paléontologie; coopératives; politique commerciale; félibrige, 332. — IX. Le signe de la Croix, 333.

Questions de science ecclésiastique. — Les livres liturgiques contenant la traduction, sans aucune note, des Evangiles et des Epîtres des dimanches, sont-ils prohibés ? 335. — Comment se fait l'agrégation des femmes dans les confréries ? 336. — A propos du jeûne eucharistique avant de célébrer, 336. — On a baptisé une fille, croyant que c'était un garçon : baptême valide ? 336. — L'eau adhérente au dentier qu'on reprend le matin compromet-elle le jeûne eucharistique ? 336.

PRÉDICATION

Pour la Confirmation. — III. Comment garder la foi, 273. — IV. Désirer, adorer, écouter le Saint-Esprit, 275.

Les Dominicales d'un petit Doyen. — XXXIII. *Pentecôte :* L'apostolicité de l'Eglise, 275. — XXXIV. *Trinité :* Une image de la Sainte Trinité, 277.

Mon petit mot du Dimanche. — XXIX. *Pentecôte :* Etablissement de l'Eglise, 278. — XXX. *Trinité :* Le mystère, 279. — XXXI. *Fête-Dieu :* L'Eucharistie glorifiée, 279. — XXXII. *Sacré-Cœur :* L'amour divin, 279.

Trois Lectures sur sainte Clotilde. — II. L'épouse, 280. — III. La mère, 282.

Entretiens sur la vie chrétienne. — LXXXII. Le rôle des facultés intellectuelles dans l'usage des moyens de sanctification, 284.

PETIT COURRIER

Q. — 1° Prière de m'indiquer les ouvrages qui traiteraient des *théophanies* de l'Ancien et du Nouveau Testament, surtout au point de vue mystique : apparitions de Dieu à Elie, à Moïse, à Isaïe, à S. Paul, à S. Jean.

2° Y a-t-il un ouvrage en français ayant l'allure d'une petite Théologie dogmatique résumée, mais complète ?

R. — Ad I. *a)* Sur la question générale des *visions*, au point de vue mystique, voir Garrigou-Lagrange, O. P., *Perfection chrétienne et contemplation*, 2 vol. in-12, Bureaux de la *Vie spirituelle*, St-Maximin (Var), t. II, p. 548-553. Vous y trouverez des références à S. Thomas et aux principaux mystiques.

b) La mystique a-t-elle quelque chose à voir avec les *théophanies ?* — Sur les théophanies (qui ne sont pas seulement des visions, mais des apparitions, des manifestations sensibles, extérieures), voir : sur leur nature même, S. Thomas, *Sum. theol.*, Ia, q. 51, a. 2, a. 3, ad 5, et les commentateurs ; Suarez, *De angelis*, lib. VI, c. 20 ; sur leur valeur représentative de la Trinité, voir surtout de Régnon, *Etudes de théologie positive sur la Sainte Trinité*, 4 vol. in-8, Paris, Retaux (Téqui), t. III, p. 88 sq. (le t. III ne se vend pas séparément du t. IV).

c) Les *apparitions* dont furent favorisés Elie (III Reg., XIX), Moïse (Exod., III, 1 sq., etc.), Isaïe (VI, etc.), sont en réalité des théophanies. Voir, à leur sujet, un court article, de portée générale, dans le *Dict. de théologie catholique*, t. I, col. 1687 *(Apparitions)* ; et pour le détail, les commentateurs bibliques. Pour S. Paul, parlez-vous de l'apparition du Christ sur le chemin de Damas ? Voir *Dict. de la Bible*, art. *Paul (S.)*, t. IV, col. 2194-2200 ; et Prat, *La théologie de S. Paul*, Paris, 1908, p. 44-49. Ou bien s'agit-il de son ravissement au 3e ciel, II Cor., XII, 1-4 ? Voir Cornély, *Comment.*, p. 317 sq. Les *visions* de S. Jean à Patmos

ne donnent lieu à aucune difficulté spéciale et, à notre connaissance, n'ont provoqué aucune étude originale.

Ad II. Vient de paraître un bon résumé de dogmatique : Abbé F. Verhelst, *Précis de dogmatique*, in-8 de 238 p., Bruxelles, Dewit, 6 f. Mais vous connaissez sans doute *Critique et Catholique* du P. Hugueny, O. P., 3 vol. in-12, chez Letouzey ; le *Cours de Religion* de Mgr Prunel, 6 vol. in-12, chez Beauchesne ; *Le Dogme*, de Boulenger, 1 vol. in-16, 5 f., chez Vitte ; Lesêtre, *La foi catholique*, in-8, 7 f., Beauchesne. Enfin, vous trouverez peut-être encore à l'Imprimerie des Apprentis-Orphelins, à Albi, le *Résumé synthétique de la Théologie* par A. Arvieu, S. S., publié en 1899, un vol. gr. in-8 de xx-356 pages.

Q. — Je vous serais bien reconnaissant de me faire connaître les lois ou décrets ainsi que les décisions du Conseil d'Etat autorisant les Conseils municipaux à allouer une somme pour le gardiennage de l'église communale, et quelle somme.

R. — A la p. 113 de la *Jurisprudence* du 14 déc. 1922, nous avons établi que c'est le maire, et non le Conseil municipal, qui nomme le gardien de l'église ; à la p. 71 du 23 février 1922, que ce gardien pouvait être payé par le budget communal (C. d'Etat, 10 nov. 1911 et 13 déc. 1912) ; à la p. 110 du 28 sept. 1922, que le percepteur ne pouvait refuser le paiement du mandat régulièrement délivré par le maire.

Q. — Récemment j'ai été nommé curé d'une paroisse qui a pour Patron S. Clair, évêque, dont la fête se célèbre ici le *1er juin*. Où pourrais-je trouver quelques renseignements sur sa vie ?

R. — Sur S. Clair, apôtre de l'Aquitaine et martyr, fêté le 1er juin à Lectoure, Albi, Tulle, etc., assigné comme 1er évêque d'Albi où l'aurait envoyé le pape Anaclet, vous aurez deux pages au t. VI des *Petits Bollandistes*, p. 645 et s. ; elles vous feront regretter qu'on ne soit pas mieux renseigné sur votre saint Patron.

Q. — Que signifient les signes au crayon bleu qui figurent sur la bande de l'*Ami* ?

R. — Le signe à droite de la bande indique à nos employés chargés de l'expédition que vous êtes abonné seulement à l'édition partielle ; le signe à gauche, que votre no doit être ficelé dans un paquet à destination d'un bureau de poste groupant au moins six abonnés.

Q. — Existe-t-il des commentaires sur les Evangiles du dimanche faits spécialement pour les expliquer devant des communautés d'hommes ou de femmes ?

R. — De spécial, je ne connais rien. Mais vous trouverez bien des choses à utiliser dans Gondal, *Pour mes homélies*, 2 vol. in-8, 20 f., Lethielleux ; — Duplessy, *Les Dominicales*, 3 vol. in-12, 22 f. 50, Téqui ; — P. Thiriet, des Miss. Etr., *Explication des Evang. des dim. et des fêtes*, 4 vol. in-12, 45 f., Gabalda.

Q. — L'*Ami* pourrait-il me dire quels sont les sujets bibliques qui ont été traités au théâtre ? Il s'agit de l'Ancien Testament surtout. Y a-t-il une pièce ayant pour titre *Ruth et Noémi* ? Je ne parle pas des partitions d'opéra, mais des pièces en vers (ou en prose) comme *Esther* et *Athalie*.

R. — Si c'est de pièces du genre d'*Esther* et d'*Athalie* que vous parlez, voir dans les Histoires de notre littérature, surtout au XVIe et au XVIIe siècle ; — si c'est de pièces pour patronages ou collèges, voir aux catalogues Haton, Téqui, Vitte, Boulord (à Niort), etc. Vous pourriez demander aussi les catalogues « hommes et jeunes gens » et « dames et jeunes filles » (franco 1 f. 65 l'un) publiés par *Le Bon Répertoire*, 9, boulev. St-Germain, Paris 5e. — Il existe une *Ruth et Noémi*, en prose et en vers (pour jeunes filles, 10 pers. et des figurantes), par l'abbé Hude, franco 1 f., Paris, Bonne Presse.

Q. — Où pourrais-je trouver d'occasion des ouvrages de lecture pour enfants (Bibliothèque rose) ?

R. — Voyez les catalogues d'occasions de Brunet, 32, rue Gambetta, Arras ; la *Bibliothèque-Revue* de l'abbé Dufêy (à Malroy, par Dammartin, Haute-Marne), 3 f. 50 par an ; etc.

Page 90 : Le *S. Réal* que vous ne connaissez pas sous ce nom pourrait bien être S. Rieul ou Rieule *(Regulus)*, 2e évêque d'Arles et 1er de Senlis, fête le 30 mars. Cf. *Acta SS.*, t. III martii, p. 813-824. — Il y a encore un S. Rieul, évêque venu d'Afrique, martyr à Populonia (Toscane) sous Totila, mentionné au Martyrologe Romain le 1er sept. ; *Acta SS.*, t. I sept., p. 223-240. — Enfin, un troisième S. Rieul (mais cette fois *Reolus*), 26e archev. de Reims au VIIe s., confesseur, fêté le 3 sept. et le 25 nov. (renvoyé à cette date par les *Acta SS.*).

— P. 93 : Une édition française de *La médecine pastorale* de Capellmann, traduite sur la 15e édit. allemande, 1 vol. in-8, est en vente chez Lethielleux, 10 fr.

— P. 90 : Une *Vie* de sainte Rite de Cascia, par l'abbé Richard, a été publiée par l'imprimerie Notre-Dame des Anges, à Autun (Saône-et-Loire), et doit encore s'y trouver. Coûtait dans les environs d' 1 f. 50 avant la guerre.

— P. 89 : Sur l'Apologétique, voir encore le *Dict. de Théol. cath.* (Letouzey), vo *Fondamentale (Théol.)*, t. VI, col. 515-518.

Pour le « Dixmude ! » Ouvrez le ban ! Poème, par Paul de Pitray. — Plaquette in-12 de 16 p., 2 f. 50 (se vend au profit des Veuves et des Orphelins de l'Equipage). — Paris, Haton.

Ce sont des vers, de très beaux vers, pour célébrer l'accueil fait dans l'Empyrée aux héros du *Dixmude*. Tous nos confrères des Œuvres seront heureux de plonger leur jeunesse dans ce bain de poésie ; et ils auront de plus le mérite d'une bonne œuvre, puisque le fruit de la vente va aux familles des victimes.

L'Encyclopédie par l'image. — Volumes in-4o de 64 p. à 2 colonnes sur papier glacé et 150 gravures, à 2 f. 50. — Paris, Hachette.

C'est une nouvelle Collection que lance la maison Hachette. Elle s'annonce superbement. Elle sera « encyclopédique. » Une part de choix semble devoir être faite aux sciences, à en juger par le programme ; mais elle fera place aussi à l'histoire et à la géographie, aux arts, aux lettres, aux sports. « L'image est reine, » dit-on, une royauté à laquelle tout le monde applaudit, par ce temps de hâte et de trépidation. Il est certain qu'elle réalise une économie énorme de temps. Pour tout ce qui est sciences physiques ou naturelles, elle est une nécessité absolue ; et pour l'histoire, l'illustration, entendue comme elle est ici, a une puissance d'évocation incomparable.

Le 1er volume de la nouvelle Collection est donné à **L'Aviation** : *Ballons, Dirigeables, Avions.* Pouvait-on débuter mieux ? Y a-t-il beaucoup de questions scientifiques qui soient d'un intérêt plus universel ? Il est sûr que ce fascicule sera demain aux mains de tout le monde, même des enfants.

Volume II : **Napoléon** : texte d'une condensation étonnante. On le dévore comme si c'était du nouveau. L'auteur a laissé de côté les difficultés religieuses que Napoléon s'est créées à lui-même. De Napoléon et de la France de Napoléon on ne veut nous dire ici que le côté gloire et fécondité civilisatrice. Et c'est prestigieux. Et l'illustration « illustre » vraiment d'un éclat incomparable le texte. Même ceux qui ne savent pas lire, apprendraient ici sans peine l'histoire de Napoléon.

41e ANNEE (5e SÉRIE) N° 21 22 MAI 1924

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres, tous les Jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

A. ROZIER
Docteur en théologie, Chanoine honoraire de Langres
DIRECTEUR

Causerie de l'AMI sur les "Revues"

SOMMAIRE

I. Une Instruction pastorale grecque du VIIe siècle sur la Dormition de Marie. — II. L'Avent primitif, ou la première fête mariale. — III. S. Jean Chrysostome, défenseur du mariage et apôtre de la virginité. — IV. S. Jean Chrysostome et la femme. — V. Angleterre et Canada après l'annexion de 1763. — VI. Prêtres angevins victimes de la Révolution ; les auteurs secrets de la Révolution. — VII. La guerre sous-marine. — VIII. Chimie ; météorologie ; paléontologie ; coopératives ; politique commerciale ; félibrige. — IX. Le signe de la Croix.

I. — Le P. Jugie publie *(Echos d'Orient,* oct.-déc. 1923) une analyse très développée d'un discours prononcé par Jean, évêque de Thessalonique au début du VIIe siècle, sur la *Dormition de la Vierge*. L'occasion de ce discours, c'est l'introduction de la fête de la *Dormition* dans la liturgie de l'Eglise de Thessalonique. — Cette fête se célèbre presque partout dans l'univers catholique, sauf quelques endroits, nous dit l'évêque Jean. Si l'on s'en est abstenu jusque-là à Thessalonique, c'est que des hérétiques malfaisants ont falsifié cette histoire, y introduisant des détails inconvenants, non en harmonie avec le dogme catholique. Mais Jean ne veut pas que la métropole macédonienne reste plus longtemps étrangère à l'usage commun ; et c'est pour exciter la ferveur de ses ouailles qu'il a entrepris, dit-il, le rude labeur de dégager des récits interpolés par les hérétiques l'histoire véridique des derniers moments de Marie et des prodiges qui ont accompagné sa sortie de ce monde. Il a suivi en cela l'exemple de ses prédécesseurs immédiats, et aussi de beaucoup d'anciens Pères, qui ont expurgé les ouvrages désignés sous le nom de *Voyages particuliers* des SS. Apôtres Pierre et Paul, Jean et André, et la plupart des écrits des hommes de Dieu et des martyrs. Il ne rapportera pas tout ce qu'il a trouvé en divers livres, mais seulement ce qui s'est réellement passé, ce qui jusqu'à ce jour a le témoignage des lieux. Il a cru à l'existence d'une tradition écrite sur la mort de Marie, remontant jusqu'aux Apôtres ; et il est parti du principe que les apocryphes en circulation de son temps n'étaient que la déformation de ce récit primitif. Voyons comment, à travers ces tissus d'erreurs, d'invraisemblances et d'inconvenances que sont les apocryphes, il a retrouvé ce qu'il nous expose comme la véritable histoire.

HISTOIRE DU TRIDUUM *qui a précédé la mort de Marie :* L'ANNONCE DE L'ARCHANGE. — Le « grand ange » se présente à Marie et lui annonce que dans trois jours elle déposera son corps. En même temps il lui donne, de la part de Celui qui a planté le Paradis, une palme mystérieuse appelée βραβεῖον *(bravium),* lui recommandant de la remettre aux Apôtres, qui devront la porter devant son cercueil, le jour de ses funérailles.

— « Pourquoi, demande Marie, n'avez-vous pas apporté une palme pour chaque apôtre ? Il est à craindre que, si je donne celle-ci à l'un d'eux, les autres ne murmurent. » Et elle lui demande son nom. L'ange lui ordonne d'aller sur le Mont des Oliviers.

Elle obéit, précédée par la lumière de l'ange, et la palme à la main. Arrivée au sommet, toute la montagne tressaille d'allégresse avec ses arbres, qui s'inclinent. Marie pense que Jésus est là, Dieu seul pouvant accomplir de pareilles merveilles. L'ange apparaît de nouveau, et se désigne clairement en disant qu'il est « celui qui reçoit les âmes de ceux qui s'humilient devant Dieu et qui les transporte au séjour des justes, le jour où elles quittent leur corps » : S. Michel donc. Et il ajoute : « Lorsque Dieu m'enverra vers vous, je ne viendrai pas seul, mais Dieu lui-même avec toutes les armées angéliques descendra vers vous. Et ils chanteront en votre présence. Gardez donc le βραβεῖον. »

Puis il remonte au ciel, et Marie retourne à sa maison, où elle demande à Jésus de venir lui-même la prendre à son heure dernière et de ne pas laisser ce soin aux Puissances célestes, selon la promesse qu'il lui a faite précédemment.

LE PREMIER JOUR. — Après sa prière à Jésus, Marie ordonne à sa servante de convoquer ses parents et ses connaissances par ces simples mots : « Marie vous appelle. » Quand ils sont réunis, elle leur dit : — « Mes pères et frères, aidons-nous les uns les autres. Voici que je vais sortir de mon corps pour aller à mon repos éternel. Exercez à mon égard une grande charité : restez avec moi pendant les deux premières nuits qui vont suivre ; que chacun de vous prenne une lampe et ne la laisse pas s'éteindre pendant ces trois jours. Et je vous bénirai, avant de partir de ce monde. »

La nouvelle que Marie va mourir se répand vite, et bientôt une foule nombreuse se trouve rassemblée autour de sa maison. Marie leur dit :

— « Mes pères et frères, aidons-nous les uns les autres. Allumons nos lampes, et veillons, car nous

ignorons à quelle heure le voleur doit venir. Je ne redoute pas la mort, c'est le sort qui attend tout le monde ; je ne redoute que l'adversaire qui s'attaque à tous. Au demeurant, il ne peut rien contre les justes et les fidèles. Il ne triomphe que des incrédules... Aidons-nous les uns les autres, et faisons en sorte que rien de mauvais ne soit trouvé en nous.

— « O vous, lui répondent les femmes présentes, ô vous, notre sœur, qui êtes devenue la Mère de Dieu et la Maîtresse de tout l'univers, qu'avez-vous à craindre ? Vous êtes la Mère du Seigneur, celle qui n'a commis aucun péché, ἡ μηδὲν ἁμαρτήσασα. Vous êtes notre espérance et notre soutien. Si vous-même n'êtes pas rassurée, que ferons-nous, nous autres misérables ? Si le berger redoute le loup, où fuiront les brebis ? »

Tous fondaient en larmes : — « Retenez vos pleurs, dit Marie ; réjouissez-vous plutôt et psalmodiez, afin que descende sur vous la bénédiction. »

Ils se lèvent aussitôt et prient. La prière finie, ils s'asseyent et s'entretiennent des grandeurs de Dieu.

Soudain voici l'apôtre Jean : une nuée l'a saisi à Sardes et l'a transporté en un clin d'œil à Jérusalem. Marie lui rappelle la scène du pied de la Croix : — « Jean, mon enfant, souviens-toi de la recommandation que te fit Jésus. Ne m'abandonne pas. » Et elle laisse couler de paisibles larmes.

Jean, qui ignore encore qu'elle va mourir bientôt, est tout bouleversé, et s'écrie :

— « Marie, Mère du Seigneur, que voulez-vous que je fasse pour vous ? Je vous ai laissé mon serviteur, pour qu'il prît soin de vous en mon absence. Vous n'auriez pas voulu, en effet, que je désobéisse au Seigneur, qui nous a ordonné de parcourir le monde jusqu'à ce que le péché soit détruit. Dites-moi donc la peine de votre âme. Vous manque-t-il quelque chose ?

— « Jean, mon enfant, je n'ai besoin d'aucune des choses de ce monde, puisque après-demain je quitte cette terre. Je te demande seulement de prendre soin d'ensevelir mon corps et de me garder, avec tes frères les apôtres, trois jours durant, à cause des Princes des Prêtres. Je les ai entendus, en effet, de mes propres oreilles, déclarer que s'ils trouvaient mon corps, ils le livreraient aux flammes. »

Jean, à ces mots, fond en larmes. Marie l'exhorte à maîtriser sa douleur, puis le conduit dans sa chambre et lui montre les habits dont on devra la revêtir après sa mort : — « Jean, mon enfant, tu sais que je ne possède rien sur la terre que ma toilette funèbre et ces deux tuniques. Il y a ici deux veuves. Quand je serai sortie de mon corps, tu donneras une tunique à chacune d'elles. » Elle lui montre ensuite la palme : — « Jean, mon enfant, prends ce βραβεῖον ; tu le porteras devant mon cercueil, suivant qu'il m'a été dit. » Mais Jean se récuse :

— « Je ne puis le prendre en l'absence de mes coapôtres, de crainte qu'à leur arrivée il ne s'élève entre nous quelque murmure et quelque plainte. *Il en est un, en effet, qui est plus grand que moi et qui est établi sur nous tous.* Mais, lorsqu'ils seront arrivés, il sera fait selon votre volonté. »

A peine sont-ils sortis de la chambre, qu'un grand coup de tonnerre retentit : ce sont les Apôtres, au nombre de onze, qui arrivent portés chacun sur une nuée. Pierre débarque le premier, puis Paul, puis les autres. Ils étaient assez étonnés de se trouver réunis. Ils se donnent le baiser de paix ; puis Pierre prend la parole : — « Mes frères, remercions Dieu de ce qu'il nous a réunis ici tous ensemble, y compris notre frère Paul. »

« Prions pour connaître la volonté de Dieu, qui nous a rassemblés en ce lieu, » ajoutent les Apôtres. Alors s'engage entre eux une lutte d'humilité pour savoir qui fera la prière au nom de tous. Pierre offre à Paul l'honneur de commencer. Mais Paul s'excuse humblement : — « Pardonne-moi, Père Pierre : je ne suis qu'un néophyte, indigne de suivre les traces de vos pas. Et comment oserais-je prier avant toi ? *N'es-tu pas, en effet, la colonne de la lumière ?* Et tous les autres frères ici présents sont meilleurs que moi. A toi donc, Père Pierre, de prier pour nous tous, afin que la grâce du Seigneur demeure avec nous. »

Et tous les Apôtres de dire à leur tour à Pierre : « *Père Pierre, tu as été établi sur nous tous.* Fais de nouveau la prière avant nous. » Pierre fait la prière. Comme il terminait, voici que Jean vient vers eux : — « Bénissez-moi tous, » dit-il. Et chacun l'embrasse, en suivant l'ordre de préséance. Jean raconte comment il a été transporté miraculeusement de Sardes à la maison de Marie, et comment il a appris que celle-ci est sur le point de quitter la terre. Il ajoute :

— « Mes frères, lorsque vous allez entrer, au jour qui approche, dans la maison de la Mère du Seigneur, retenez vos larmes, pour qu'elle ne soit pas troublée. Le Maître, du reste, lorsque je reposais sur sa poitrine, à la Cène, me fit une recommandation dans ce sens. Nous éviterons ainsi de scandaliser la foule qui nous entoure ; car en nous voyant pleurer, ils pourraient se dire dans leur cœur : — Eh quoi ! Eux aussi redoutent la mort ? »

Le second jour. — A l'aurore du second jour, les Apôtres entrent dans la maison de Marie et la saluent d'une commune voix : — « Marie, mère de tous ceux qui se sauvent, que la grâce soit avec vous ! » Marie se fait raconter par chacun d'eux de quel pays il est parti, et tressaille de reconnaissance au récit des merveilles de leur apostolat. Elle en bénit son Fils en une belle prière, puis conduit les Apôtres dans sa chambre pour leur montrer ce qu'elle a déjà fait voir à Jean.

Ces entretiens prennent tout le second jour. Au coucher du soleil, Pierre dit aux Apôtres : — « Mes frères, que celui qui a une parole de sagesse exhorte la foule pendant toute la nuit. » Tous répondent que personne n'est mieux qualifié que lui : — « Qui est plus sage que toi ? Nous avons tous grand plaisir à t'entendre. » Pierre s'exécute, et débute par une considération un peu trop mystique, parlant de la « lampe à trois mèches » qui est constituée par le corps, l'âme et l'esprit de chacun. Aussitôt une voix du ciel lui rappelle qu'il doit se mettre à la portée de ses auditeurs : — « Un bon médecin donne aux malades les remèdes qui leur conviennent, et la nourrice s'adapte à l'âge du poupon. » Pierre, reconnaissant de l'aver-

tissement, s'écrie : — « Nous vous bénissons, ô Christ, gouvernail de nos âmes ! » Puis, se tournant vers les vierges présentes, il fait l'éloge de la virginité : — « Le Christ a comparé le royaume des cieux aux vierges, parce que l'âme vierge vit sans souci terrestre et se trouve toujours prête à partir pour l'autre monde. » Et il illustre cette idée à l'aide d'une parabole :

Un riche citadin avait de nombreux serviteurs. Deux d'entre eux l'offensèrent, et furent exilés par lui dans une campagne lointaine. L'un considéra la terre d'exil comme son séjour définitif ; il acheta des domaines, se bâtit une belle maison et s'installa le plus commodément possible. L'autre gagna aussi de l'argent, mais réalisa tout son avoir en pièces d'or qu'il remit à un orfèvre en lui disant : — « Fais-moi avec ceci une couronne d'or, sur laquelle tu graveras le nom de mon maître et celui de son fils. » L'orfèvre exécuta la commande. Au bout d'un certain temps, le maître fit rappeler les deux serviteurs par un messager au caractère bourru. Malgré les instances que lui fit le serviteur devenu grand propriétaire, cet homme brutal, ne connaissant que la consigne, ne voulut accorder aucun délai pour la vente des domaines : il fallut partir en toute hâte et presque sans le sou. L'autre serviteur, au contraire, qui avait converti toute sa fortune en une couronne d'or, répondit à l'appel avec empressement. Arrivés chez le maître, le premier fut jeté, pieds et poings liés, dans un lieu de désolation, tandis que le second, hautement félicité, recevait une charge honorable.

Les deux serviteurs exilés loin de la face de leur maître, représentent Adam et sa postérité chassés du Paradis et exilés sur cette terre. Le jour arrive pour chacun de nous de la quitter. Le messager inexorable qui vient nous signifier l'ordre du départ, c'est la mort. Heureux celui qu'elle trouve prêt ! Son âme entre au lieu du repos, tandis que l'âme du pécheur va au lieu du tourment.

Le troisième jour. — Pierre parlait encore, quand brilla l'aurore. Alors la sainte Theotokos se lève, sort, adresse à Dieu une prière, puis rentre dans sa chambre et s'endort sur son lit. Les Apôtres étaient rangés en cercle autour d'elle, Pierre au chevet, Jean aux pieds. Tout à coup, vers la troisième heure, un grand coup de tonnerre retentit, et un parfum enivrant plonge dans un profond sommeil tous les assistants, sauf les Apôtres et les trois vierges qui étaient au service de Marie. Le Seigneur Jésus descend sur les nuées, avec une multitude innombrable d'esprits bienheureux. Lui et Michel entrent dans la chambre ; les autres anges restent à la porte. Le Sauveur salue les Apôtres, puis sa Mère, qui répond en bénissant son Fils et expire bientôt en lui souriant, « ayant accompli son économie. » Le Sauveur reçoit l'âme de sa Mère, la dépose entre les mains de Michel, enveloppée dans une sorte de fourrure d'un éclat incomparable. Les Apôtres la voient, sous forme humaine, sept fois plus brillante que le soleil. Puis Jésus recommande à Pierre d'ensevelir le corps de Marie dans le sépulcre neuf qu'il trouvera hors de la ville, à droite.

Alors se produit un nouveau prodige : le corps immaculé de la Vierge adresse à Jésus une prière pour se recommander à lui. Et Jésus répond : — « Je ne t'abandonnerai pas, écrin de ma perle ; non, je ne t'abandonnerai pas, toi qui seule as été trouvée fidèle et as gardé intact le sceau de la virginité. »

A ces mots le Sauveur devient invisible. Les Apôtres et les trois vierges disposent tout pour les funérailles, tandis que ceux qui étaient endormis se relevaient. Prenant le βραβεῖον, Pierre veut le remettre à Jean : « Tu es vierge, » dit-il. Mais Jean : « Tu es notre père et notre évêque, et c'est toi qui dois entonner le chant en précédant le corps, tenant la palme dans ta main. » — « Pour ne contrister personne, reprend Pierre, nous allons en couronner le cercueil. »

Le cortège funèbre s'organise. Les Apôtres prennent sur leurs épaules la litière sacrée, et l'on se met en marche vers Gethsémani. Pierre entonne le Psaume *In exitu Israël de Ægypto, Alleluia,* pendant que les anges et le Seigneur lui-même, assis sur des nuées qui les dérobaient aux regards des mortels, emplissaient l'air d'une musique céleste. L'écho en parvient jusqu'aux oreilles des Princes des Prêtres. Ils se mettent aussitôt en marche vers le cortège, bien déterminés à tuer les Apôtres et à livrer aux flammes le corps de Marie. Mais les anges les frappent de cécité, à l'exception d'un seul, qui réussit à s'approcher du cercueil et porte sur lui ses mains sacrilèges pour le renverser. Mais ses mains restent collées à la bière et se détachent du reste du corps, à partir des coudes. Le malheureux s'affaisse en criant miséricorde. Pierre lui indique la voie du salut : croire en Jésus-Christ Fils de Dieu. L'homme alors proclame la divinité du Sauveur et raconte brièvement comment les Juifs ont été poussés au déicide. Sur l'ordre de Pierre, ceux qui portaient le cercueil le posent à terre, et le converti trois heures durant chante les louanges de la Vierge ; il cite même du Pentateuque plusieurs textes se rapportant à elle, ce qui jette les Apôtres dans l'admiration. Après quoi Pierre lui dit d'approcher ses moignons des mains restées collées au cercueil, et aussitôt tout se recolle.

Puis Pierre prend un rameau de la palme miraculeuse et le remet au converti, lui disant d'aller trouver ceux qui ont été frappés de cécité et de leur raconter ce qui vient de lui arriver. L'homme obéit. Il trouve ces malheureux plongés dans le désespoir et s'attendant au châtiment de Sodome. Il leur prêche la foi en Jésus-Christ : « Ceux qui crurent recouvrèrent la vue ; ceux qui ne crurent pas restèrent aveugles. »

Jusqu'ici les manuscrits du discours de Jean de Thessalonique étaient à peu près concordants. A partir de cette phrase, les variantes commencent. Dans deux ou trois mss. on ne trouve aucune allusion à l'Assomption corporelle de Marie ; d'autres parlent du transfert miraculeux du corps, sans qu'on puisse affirmer qu'il s'agit d'une résurrection proprement dite ; un autre parle d'une résurrection de Marie au Paradis terrestre, en présence des Apô-

tres ; un autre se tient à la tradition bien connue : Thomas, absent le jour de la sépulture, arrive trois jours après, se lamente ; les Apôtres, pour lui donner la consolation de voir une dernière fois la Mère de Dieu, ouvrent le sépulcre, le trouvent vide, et comprennent que le corps virginal a été transporté au ciel. Un autre enfin, qui est du xe siècle et que le P. Jugie est porté à considérer comme authentique, nous montre les Apôtres faisant bonne garde auprès du tombeau trois jours durant : après quoi « ils ouvrirent le cercueil pour vénérer le précieux tabernacle de la Toute-digne-de-louanges. Mais ils ne trouvèrent que les linceuls, le Christ Dieu, qui s'est incarné d'elle, l'ayant transportée dans l'éternel repos. »

Ce qui explique ces variantes des copistes, c'est que chez les Byzantins, à côté de la tradition de beaucoup la plus commune qui enseignait la résurrection de la Vierge, il y en avait une autre (soutenue encore au xe siècle par Jean le Géomètre et jugée encore au xiie siècle digne d'une réfutation, par Michel Glykas) d'après laquelle le corps de Marie aurait été transporté au Paradis terrestre, où il serait conservé incorruptible jusqu'à la résurrection générale.

Le P. Jugie a été heureusement inspiré de publier cette pièce. Elle est intéressante par elle-même, et pieuse ; et de plus, elle a exercé une influence considérable sur l'homilétique byzantine : les orateurs postérieurs s'en sont généralement inspirés. Au lieu de puiser directement aux apocryphes, ils ont été heureux de trouver cette source expurgée. On a noté au passage les témoignages éclatants et réitérés qu'elle donne de la primauté de Pierre. Elle a exercé une influence aussi sur l'iconographie. Le type classique de la Dormition dans la peinture byzantine reproduit la position des Apôtres au lit de Marie, telle qu'on vient de la lire : Pierre au chevet, Jean aux pieds, et l'âme de Marie sous la forme d'un petit enfant emmaillotté, que Michel reçoit des mains de Jésus. C'est d'ailleurs, en Occident aussi, jusqu'à la Renaissance, une tradition de la peinture, de représenter l'âme sous forme humaine, comme tous nos lecteurs l'ont pu voir dans une Dormition célèbre du B. Angelico, popularisée par l'imagerie religieuse.

II. — Le P. Jugie, un autre jour *(Echos d'Orient,* avril-juin 1923), étudiait les origines du cycle liturgique de la Vierge Marie, et établissait (ce que n'avait pu que conjecturer dom Cabrol) que la première fête mariale, en Orient et en Occident, fut celle de l'Annonciation, ou Εὐαγγελισμός, ou de la Maternité divine, ou plus spécifiquement encore de la Conception Virginale [1], et qu'elle se célébrait, — non le 25 mars, date qui ne sera adoptée qu'au temps de Justinien, entre 530 et 550, — mais pendant le temps que nous appelons aujourd'hui Avent : elle faisait partie de la période liturgique préparatoire à la fête de Noël, et se célébrait certainement un dimanche, probablement le dimanche avant Noël.

La dévotion de l'Eglise primitive nous est attestée par les peintures des catacombes (dont une au moins est du commencement du iie siècle) et par les textes patristiques que l'on trouve dans tous les manuels de théologie et dont l'un des plus célèbres est le commentaire de notre S. Irénée († 202) sur le *Fiat* de l'Incarnation : *Maria obediens... et sibi et universo generi humano* CAUSA SALUTIS *facta est... Quid est quod sine Mariæ consensu non perficitur mysterium Incarnationis ? Quia nempe* VULT ILLAM DEUS OMNIUM BONORUM ESSE PRINCIPIUM.

Mais, dans le cycle liturgique, les fêtes de Marie n'apparaissent pas avant la paix de l'Eglise. La raison en est très probablement que, en dehors des fêtes de Pâques et de Pentecôte dont la date était fixée par la tradition juive, on avait pour principe de ne célébrer que les anniversaires des martyrs. Même la fête de Noël n'était pas célébrée encore en 243, date de la composition du *De Pascha computus ;* et la première attestation que nous en ayons est de l'an 336. Encore se célébra-t-elle à des dates très variables selon les lieux, un peu à toutes les saisons de l'année. Même au vie siècle, époque où la date du 25 décembre était admise universellement (et c'est cette date qui a commandé alors la fixation de l'Annonciation au 25 mars), les chrétiens d'Arabie refusaient de célébrer ce 25 décembre la Nativité du Christ [1].

A quelle date a-t-on commencé à célébrer dans la liturgie une fête de Marie ? L'*Hypapante* [2], notre Purification, célébrée certainement au ive siècle, n'entre pas en ligne de compte, car elle était célébrée comme fête du Seigneur. Sainte Hélène ayant érigé une église de l'Annonciation à Nazareth (comme elle en fit ériger à Jérusalem aux divers lieux sanctifiés par la Passion du Sauveur), on a conjecturé que cette église de Nazareth aurait été, dès ce temps-là, dès le ive siècle, le berceau d'une liturgie locale de l'Annonciation. Mais ce n'est qu'une conjecture.

Ce qui est sûr maintenant, après le travail du P. Jugie, c'est que, bien avant l'institution de la fête du 25 mars sous Justinien, il y eut dès le ve siècle, comme préparation à la fête de Noël, une fête de la Vierge, — de la Vierge honorée dans sa maternité divine, dans sa conception virginale, dans son Annonciation donc, — et ce, non pas seulement à la suite de l'explosion de dévotion mariale déterminée par la définition du Concile d'Ephèse (431), mais avant déjà le Concile.

[1] Voir, sur l'origine et l'histoire de la fête de l'Annonciation, *Vie spirituelle,* mars 1924, article où M. Molien, prêtre de l'Oratoire, expose et discute les conclusions de la critique moderne, sans tenir un compte suffisant, à notre avis, de la très remarquable discussion du P. Jugie.

[1] Il n'y a pas de tradition fixe dans l'Eglise primitive sur la date de la naissance du Christ. Clément d'Alexandrie († vers 215) raille agréablement ceux qui poussent la curiosité jusqu'à rechercher non seulement l'année, mais le jour de la naissance du Christ : quelle valeur, dit-il, attribuer à des calculs qui aboutissent pour les uns au 18 ou au 19 avril et pour d'autres au 29 mai ? — On a conjecturé que, si l'Eglise s'est arrêtée au 25 décembre, ce fut pour remplacer par le culte du Christ le culte de Mithra, dont la fête annuelle, *Natalis Invicti* (l'*Invictus* c'était Mithra), avait été fixée par l'empereur Aurélien, en 274, au 25 décembre.

[2] Ὑπαπαντή, rencontre : rencontre du Christ et de Siméon et Anne.

Cette fête, on la trouve célébrée, à Constantinople même, le dimanche avant Noël : homélies de S. Proclus, alors évêque sacré de Cyzique, plus tard évêque de Constantinople, prononcées l'une le dimanche avant Noël 428, la première année de l'épiscopat de Nestorius, en présence de Nestorius même, qui s'empressa d'y contredire séance tenante : S. Proclus y chantait, pour cette fête virginale, παρθενικὴ πανήγυρις, les louanges de la sainte Théotokos, — une autre, en la même fête, une des années suivantes, mais avant le Concile d'Ephèse : « Rien au monde de comparable à Marie la Mère de Dieu, y disait-il. C'est pourquoi sa fête, ἡ παροῦσα πανήγυρις, l'emporte sur toutes les autres fêtes des Saints ; » — à Jérusalem : homélies, en la même fête, des prêtres Hésychius († après 451) et Chrysippe († 479) ; — à Bostra, dans le Hauran (partie Est de la Syrie) : homélies d'Antipater, évêque de Bostra † vers 458 ; — à Antioche de Syrie ; — en Asie-Mineure : homélies de Théodote évêque d'Ancyre († avant 446) et de Basile évêque de Séleucie († vers 459), celle-ci intitulée sur plusieurs manuscrits : « Pour l'Annonciation, » Εἰς τὸν Εὐαγγελισμόν.

En même temps qu'à Marie, l'Avent (ce que nous appelons Avent aujourd'hui) était consacré à Jean-Baptiste. On y célébrait tous les mystères qui, dans l'Evangile, préparent et annoncent le grand mystère de la Nativité du Christ, comme nous le voyons dans le calendrier jacobite d'Antioche, qui fait commencer l'Avent (l'année liturgique) au dimanche le plus proche du 1er novembre : ce qui nous donne, jusqu'à Noël, huit dimanches ainsi ordonnés :

Ier dimanche : *Dédicace de l'Eglise ;*
IIe dimanche : *Octave de la Dédicace ;*
IIIe dimanche : *Annonciation faite à Zacharie, père de S. Jean-Baptiste ;*
IVe dimanche : *Annonciation de la B. Vierge Marie ;*
Ve dimanche : *Visitation de Marie à Elisabeth ;*
VIe dimanche : *Nativité de S. Jean-Baptiste ;*
VIIe dimanche : *Révélation de la conception virginale, faite à S. Joseph ;*
VIIIe dimanche : *Attente de l'enfantement de la B. Vierge Marie.*

Même liturgie mariale préparatoire à Noël en Occident : homélies de S. Pierre Chrysologue, archevêque de Ravenne († vers 450), prononcées pour les fêtes de l'Avent, l'annonciation et la conception de Jean-Baptiste, et le *mysterium virginei conceptus ;* — Missel de Bobbio (dont la première rédaction est du ve siècle) : on y trouve, pour l'Avent, trois messes dont l'une a pour titre : *In sanctæ Mariæ solennitate ;* une préface aussi, toujours pour le temps de l'Avent, sur S. Jean-Baptiste ; — à Rome, au moins à partir de S. Léon, pape de 440 à 461 [1], et probablement dès le temps de son prédécesseur S. Sixte III, 432-440, qui, à la suite du Concile d'Ephèse, fit reconstruire la Basilique libérienne de l'Esquilin et la plaça sous le vocable de Sainte-Marie (Majeure) ; — à Milan, où la liturgie ambrosienne porte : *Dominica VI Adventus : item ad sanctam Mariam.* — En Espagne, un curieux décret d'un concile de Tolède, en 656, nous apprend que l'Espagne alors ne connaissait encore qu'une fête de Marie, appelée la fête de la glorieuse Mère, de la Mère du Seigneur, *solennitas dominicæ Matris ;* que le jour fixe qui s'imposerait logiquement pour cette fête serait le 25 mars, mais que ce jour tombe souvent en Carême ou à l'époque des solennités pascales, qu'en Carême, suivant l'antique usage, on ne célèbre aucune fête de Saint, et que par ailleurs le souvenir de l'Incarnation, au temps de la Passion ou de la Résurrection, ne paraît pas à sa place ; qu'en conséquence la fête de la Mère se célébrera en Avent, huit jours avant la fête du Fils, le xve jour des calendes de janvier.

Ce n'est que plus tard que l'Avent a pris couleur de temps de pénitence. Primitivement c'était un temps de fête, la fête des mystères joyeux, comme l'indique encore clairement la liturgie actuelle, toute carillonnante d'*Alleluias* et d'antiennes jubilantes (cf. au mercredi des Quatre-Temps, l'Evangile de l'Annonciation ; au vendredi, l'Evangile de la Visitation).

III. — Nous sommes bien en retard pour parler de la thèse brillamment soutenue, voici plus d'un an déjà, devant l'Université de Poitiers, par M. l'abbé Moulard, professeur à l'Université catholique d'Angers : **S. Jean Chrysostome : le défenseur du mariage et l'apôtre de la virginité** (in-8 jésus de 322 p., Paris, Gabalda). C'est une thèse pour le doctorat ès-lettres ; mais toutes les Facultés de théologie eussent été heureuses de l'accueillir pour le Doctorat en théologie. S. Jean Chrysostome est une gloire des lettres grecques (et déjà, il y a plus de trente ans, un de nos professeurs chrétiens de la Sorbonne, M. Puech, lui consacrait une

[1] Voir, de S. Léon, parmi les sermons intitulés *In Nativitate Domini,* plusieurs (serm. 22, 24, 25) qui traitent, non de la Nativité proprement dite, mais de la Conception virginale et semblent convenir à une solennité distincte de Noël. — Voir surtout sa Lettre XVI à l'Episcopat de Sicile. M. Molien, dans l'article rappelé ci-dessus, prétend qu'il n'y est question que du *mystère,* et non de la *fête.* Nous ne serions point aussi affirmatifs ; et l'allusion à une *fête* nous semble, comme au P. Jugie, fort probable. S. Léon, dans cette Lettre, veut convaincre les évêques de Sicile qu'il ne convient pas de conférer le baptême solennellement le jour des Epiphanies, et qu'il faut garder à chaque période de l'année liturgique son caractère traditionnel, basé sur l'ordre des événements évangéliques :

« *Semper quidem in æterno consilio Dei mansit humani generis incommutabiliter præordinata reparatio ; sed ordo rerum per Jesum Christum Dominum nostrum temporaliter gerendarum, in Incarnatione Verbi sumpsit exordium.* UNDE ALIUD TEMPUS EST, QUO, ANNUNTIANTE ANGELO, B. VIRGO MARIA FECUNDANDAM SE PER SPIRITUM SANCTUM CREDIDIT ET CONCEPIT ; ALIUD, QUO, SALVA INTEGRITATE VIRGINEA, PUER EDITUS EXSULTANTE GAUDIO CÆLESTIUM MINISTRORUM PASTORIBUS INDICATUR ; *aliud, quo infans circumciditur ; aliud, quo hostia pro eo legalis offertur ; aliud, cum tres Magi claritate novi sideris incitati in Bethleem ab Oriente perveniunt, et adoratum parvulum mystica munerum oblatione venerantur. Nec iidem sunt dies quibus impio Herodi, ordinata divinitus in Ægyptum translatione subtractus est, vel quibus ab Ægypto in Galilæam, persecutore mortuo, revocatus est... Quia Spiritus sapientiæ et intellectus ita Apostolos et totius Ecclesiæ erudivit magistros, ut in christiana observantia nihil inordinatum, nihil pateretur esse confusum, discernendæ sunt* CAUSÆ SOLENNITATUM, *et in omnibus institutis Patrum principumque nostrorum rationabilis servanda distinctio ; quia non aliter unus grex et unus pastor sumus, nisi quemadmodum Apostolus docet : idipsum dicamus omnes, simus autem perfecti in eodem sensu et in eadem sententia.* »

L'allusion à une fête de l'Annonciation semble d'autant plus probable que *les autres mystères de la vie du Sauveur* signalés dans ce passage (sauf peut-être le retour d'Egypte : et encore les raisons ne manquent pas de croire qu'on le commémorait un des dimanches après l'Epiphanie) *étaient alors célébrés par une fête.*

thèse de doctorat) ; mais il est d'abord une gloire de l'enseignement de la doctrine chrétienne, et c'est à ce titre que Pie X l'a constitué Patron des prédicateurs. Dans son enseignement il ne néglige pas le dogme : il a des vues originales et fécondes sur le Christ, sur l'Eglise et la hiérarchie, sur la Pénitence, surtout sur l'Eucharistie. Mais c'est surtout à la morale et à l'ascèse qu'il s'attache. Déjà M. Puech intitulait sa thèse : *Un réformateur de la société chrétienne au IVe siècle*. Mais le travail de M. Moulard, étant l'œuvre d'un prêtre, pénètre à une toute autre profondeur dans la pensée du Saint. M. Moulard possède son Chrysostome comme il n'est pas possible de le posséder mieux ; il le possède aussi bien certainement que Brunetière possédait son Bossuet. Il y a là une richesse inimaginable de références à l'œuvre du Saint qui s'éclaircissent les unes par les autres, qui sont rapprochées, interprétées avec une sûreté parfaite. Les casuistes pourront faire ici ample moisson de traits des plus pittoresques.

Or, dans la morale chrétienne, un des points où le Saint est revenu le plus souvent, c'est la question du mariage et de la virginité. En cette fin du IVe siècle la société chrétienne se constituait définitivement : on avait un peuple chrétien, et non plus seulement une élite restreinte dans une masse païenne. A côté de l'attrait divin qui poussait une multitude d'hommes et de femmes vers le monachisme, il y avait les hérésies, singes éternels de Dieu, qui, sous prétexte de pureté idéale, proscrivaient le mariage et frayaient la voie à tous les excès. Chrysostome se constitue le défenseur persévérant du mariage contre l'ascétisme manichéen et contre l'encratisme doctrinal ou hyperascétisme, contre le Montanisme, l'Eunuchisme, etc. Il établit la légitimité du mariage, son institution divine, l'enseignement de Jésus et de S. Paul ; il en fait l'éloge ; il prouve que, loin d'être un obstacle insurmontable au salut, le mariage peut être une condition essentielle de salut pour les jeunes gens qui restent dans le monde, qu'il faut les marier de bonne heure, que le mariage peut être une école de vertus, piété, fidélité, charité, tempérance, chasteté... M. Puech, qui, dans la monographie du Saint qu'il a écrite pour la collection *Les Saints,* dit : « S'il ne condamne pas le mariage, il le méprise, » n'a pas compris S. Chrysostome (ce qui arrive souvent aux écrivains laïcs, même les meilleurs, quand ils s'occupent de nos moralistes) : il s'est laissé égarer par certaines formules dont une vue plus exacte de l'ensemble de l'œuvre lui eût donné une intelligence plus sûre.

Ces formules qui prêtent à interprétation fâcheuse, on les rencontre surtout dans les textes où le Saint n'assigne au mariage, comme fin unique, que d'apaiser la concupiscence, d'empêcher la fornication. Mais S. Chrysostome est à peu près seul à soutenir ce paradoxe ; et S. Augustin notamment, son contemporain, accentue avec force que la plus forte raison qui puisse légitimer le mariage, c'est la procréation des enfants (cf. déjà S. Paul, I Tim. II, 15 : *Salvabitur* [*mulier*] *per filiorum generationem,* διὰ τῆς τεκνογονίας), et se demande même si le mariage contracté « propter incontinentiam, solius concubitus causa, » est un vrai mariage : peut-être, dit-il, mais à condition que les époux ne veuillent pas éviter la procréation. S. Chrysostome ne nie pas que le mariage soit nécessaire pour conserver l'espèce humaine, mais cela l'intéresse peu : il ne peut admettre qu'à ses conseils de virginité on oppose sans cesse l'extinction éventuelle du genre humain. Tantôt il répond que la terre est assez peuplée, ce qui n'est qu'une boutade ; et tantôt, que Dieu saurait bien y pourvoir, ce qui n'est pas répondre, puisqu'il faudrait d'abord prouver que Dieu n'a pas institué le mariage pour cela...

Il faut dire que la plupart des écrits où il formule ce paradoxe ont été composés à Antioche au temps de son enthousiasme monastique : il exalte la virginité comme une force, une vertu virile ; et pour le mieux faire entendre, il ne condamne pas le mariage certes, mais il le présente comme le signe d'une faiblesse, d'une soumission de la raison aux sens. D'ailleurs il s'est rendu compte ensuite de son erreur.

C'est aux environs de la trentième année que se place sa période ascétique. Il était né à Antioche, entre 344 et 347, nous dit M. Moulard. Son père, Secundus, général, *Magister militum Orientis,* mourut de bonne heure : Jean fut élevé par sa pieuse mère Anthuse. Il étudia sous le rhéteur Libanius, puis, après de courts débuts au barreau, se livra à la science sacrée sous la direction de Mélèce, de Flavien, de Diodore de Tarse, de Carterius maître d'ascétisme. Il ne reçut le baptême qu'en 369, de Mélèce alors évêque. Choisi vers 373 avec son ami Basile pour l'épiscopat, il s'y déroba par la fuite, et, à la mort de sa mère (vers 374 ou 375), se retira dans les montagnes voisines d'Antioche. Il y vécut quatre ans de la vie cénobitique avec un vieux moine, puis deux ans seul dans une caverne. Epuisé d'austérités, il dut revenir à Antioche, fut ordonné diacre en 381 par Mélèce, et prêtre en 386 par Flavien successeur de Mélèce. Alors s'inaugure la magnifique carrière de prédication et d'apostolat qu'il poursuivra à Antioche douze années durant (386-397). C'est de cette époque que datent la plupart de ses homélies.

Nectaire, évêque de Constantinople, étant venu à mourir le 27 septembre 397, l'eunuque Eutrope propose la candidature de Jean, qui est élu par le clergé et le peuple. Il est sacré le 26 février 398 par le patriarche d'Alexandrie, ce Théophile dont la jalousie ne tardera pas à le poursuivre si furieusement.

Evêque, son indépendance apostolique et sa vigueur à flétrir les abus le brouillent bientôt avec Eutrope et l'impératrice Eudoxie. A l'instigation d'Eudoxie, Théophile d'Alexandrie assemble au faubourg du Chêne (banlieue de Chalcédoine) un synode de 36 évêques et fait déposer Jean (août 403). Arcadius, l'empereur, le bannit. Jean s'éloigne ;

mais, devant l'effervescence de la ville, Arcadius et Eudoxie prennent peur et le rappellent. Son retour est un triomphe. Mais, comme il est resté le même homme et continue à flétrir le désordre, Eudoxie, avec l'appui de Théophile, le fait déposer une seconde fois. Le 20 juin 404, on l'expédie aux confins de la Petite-Arménie, à la bourgade de Cucuse, immortalisée par la multitude de lettres qu'il en a datées. Puis, comme Cucuse ne semblait point assez loin et que le Saint y exerçait un apostolat jugé trop fructueux, on lui assigne pour séjour Pityonte, sur les bords du Pont-Euxin. Il se met en route vers la fin de juin 407, mais meurt de privations avant d'y arriver, le 14 septembre 407, près du bourg de Comane dans le Pont. Sa dernière parole fut : « Gloire à Dieu en toutes choses ! » Sur la beauté de cette mort et sur divers points de la doctrine de S. Chrysostome, voir déjà *Ami* 1908, p. 833-838. L'intrus qui lui avait succédé à Constantinople, dut, pour rentrer en communion avec le pape (S. Innocent Ier), rétablir le nom de Chrysostome dans les diptyques ; et en 438, Théodose II, fils d'Eudoxie, fit revenir de l'exil les restes mortels de l'évêque, et les déposa, le 27 janvier, à Constantinople, dans l'église des SS. Apôtres.

IV. — Quelle était la pensée générale de S. Chrysostome sur la femme, sur sa valeur morale et son rôle dans la société ? On sait que les Pères de l'Eglise ont volontiers été assez sévères sur ce point, et non pas seulement les sectaires comme Tertullien, mais même des Docteurs comme S. Ephrem, S. Epiphane, S. Jérôme. Après S. Ambroise, qui (dans son *Exhortatio virginitatis)* a des pages d'une éloquence si émue sur les misères et les souffrances de la femme, qui revendique avec tant de force l'égalité morale, au foyer, de l'épouse et du mari, qui veut que la soumission soit *réciproque*, afin que l'on n'y voie pas une conséquence du sexe, mais une nécessité du mariage : *Ubi est impar conjugium, lex Dei non est (In Lucam,* VIII, 8), — après et avec S. Ambroise († 397) donc, S. Chrysostome est certainement, dit M. Moulard, celui qui rendit le plus de justice à la femme, tant son lumineux bon sens et son amour de la mesure ont su l'éloigner des opinions extrêmes. Sa doctrine se ramène aisément à quelques principes.

D'abord égalité des deux sexes avant la chute, — égalité morale bien entendu, égalité d'honneur et de dignité, ὁμοτιμία, due à la communauté d'origine ou d'essence : comme l'homme, elle a été créée à l'image et à la ressemblance de Dieu :

> Dieu, dit-il, en créant la femme, se servit des mêmes termes que pour la création de l'homme. Il avait dit de celui-ci : Faisons un homme à notre image et à notre ressemblance, — et non : Qu'un homme soit fait. De même, il ne dit pas d'elle : Qu'une femme soit faite, — mais : Faisons-lui une aide, — et non seulement une aide, mais : *Semblable à lui,* pour montrer encore l'égalité dans l'honneur.

Il va jusqu'à dire que Dieu avait donné à la femme comme à l'homme la domination de l'univers, non d'ailleurs sans expliquer sa pensée, délimitant clairement les attributions masculines et féminines. Ce qu'il veut surtout montrer, c'est que la femme a été créée par Dieu pour être l'auxiliatrice de l'homme et le charme de sa solitude. Il cite avec complaisance le mot de S. Paul : « L'homme n'a pas été créé pour la femme, mais la femme pour l'homme. » Mais ce mot est loin d'impliquer, dans sa pensée, la servitude de la femme. Il l'applique à l'état d'Adam et d'Eve avant la chute, lorsque chacun était l'ὁμότιμος de l'autre : si déjà les fonctions étaient distinctes, dit-il, la femme n'avait-elle pas en partage le rôle le plus humain, la royauté la plus douce, celle de la tendresse et de la consolation ?

Mais le péché est venu ; et parmi ses conséquences funestes, le Saint en signale deux principales.

La première, c'est que la femme, créée pour aider et soutenir l'homme, a causé sa perte et continue de la causer souvent... Comment l'homme, après la chute, ne s'est-il pas séparé de la femme avec horreur ? D'après S. Chrysostome, ce qui a retenu Adam auprès d'Eve, ce qui retient encore, en dépit de tout, les hommes auprès des femmes, c'est l'amour et le désir sensuel. L'arme victorieuse de la femme, c'est l'attrait de la concupiscence. La révolte des sens est devenue pour la femme une force qui lui permet de retenir l'homme, et pour l'homme une faiblesse qui le soumet à la femme.

La seconde conséquence de la chute originelle, ce fut de faire perdre à la femme son ὁμοτιμία et de la soumettre à la domination masculine. La raison de cette déchéance, c'est l'abus de l'honneur qui lui avait été concédé : créée l'égale de l'homme en dignité, elle en profita pour le corrompre ; aussitôt elle est tombée, elle et ses descendantes, sous l'autorité de l'homme. Autorité qui ne la réduit point en esclavage. Bien au contraire : le Saint interprétant d'après les Septante Gen. III, 16 : « *Tu te tourneras vers l'homme* » (Vulgate : *sub viri potestate eris ;* trad. Crampon : « Ton désir se portera vers ton mari »), dit que cette parole signifie autre chose que la soumission au mari ; elle signifie que désormais l'homme sera le refuge, le port et la sécurité de la femme ; dans ses souffrances, c'est à lui qu'elle aura recours. L'autorité libératrice de l'homme, aussi utile que le frein au cheval, empêchera la femme de rouler aux précipices.

Cette soumission de la femme à l'homme se manifeste de deux façons principales : elle n'enseigne pas et elle ne commande pas, suivant que le prescrit S. Paul, I Tim. II, 11 : *Mulier in silentio discat cum omni subjectione. Docere autem mulieri non permitto, neque dominari in virum : sed esse in silentio.* (Cf. I Cor. XIV, 34-35 : *Mulieres in Ecclesiis taceant, non enim permittitur eis loqui, sed subditas esse, sicut et lex dicit. Si quid autem volunt discere, domi viros suos interrogent. Turpe est enim mulieri loqui in Ecclesia).*

Mais cette juste soumission sauvegardée, tout le monde sait quel rôle l'Eglise a joué dans l'émancipation de la femme et avec quelle admiration émue

les Pères mettent en relief ses vertus religieuses, sa foi, son humilité, sa douceur, sa pureté, sa patience, son esprit de sacrifice, non pas seulement celui qui peut entraîner, dans l'enthousiasme de l'amour, jusqu'à la mort violente pour la foi, mais celui qui s'exerce tout le jour, par le martyre à petit feu qu'est parfois la vie mortifiée et pénitente de la vierge, de la veuve et de la femme mariée. Sur l'éminente dignité de la femme, on ne saurait lire rien de plus beau que l'éloge que S. Chrysostome fait de la virginité et des sublimités où s'élève la vierge chrétienne. Mais il a exalté aussi, en termes d'une suavité délicieuse, l'action bienfaisante de la femme au foyer conjugal. Il n'a jamais cessé de la considérer, malgré sa faute, comme l'auxiliatrice de l'homme ; et nous sommes heureux de transcrire, avec M. Moulard, cette page où il décrit le rôle de l'épouse et lui trace comme un idéal plan d'action, *In Joann. Homil.* LXI :

L'homme engagé au milieu des agoras et des tribunaux est agité, comme par des vagues, par les tumultes extérieurs. Mais la femme, assise dans sa maison comme dans une école de philosophie, repliant son esprit sur elle-même, pourra s'appliquer à la prière, à la lecture, au reste de la sagesse. Et de même que ceux qui habitent au désert ne sont troublés par personne, ainsi la femme enfermée dans son intérieur peut jouir d'un calme continuel. Si par hasard elle est forcée de sortir, elle n'est pas pour cela exposée au trouble. Sans doute, pour venir ici, à l'assemblée, ou pour aller au bain, il lui faut quitter sa maison ; mais la plupart du temps elle y reste. Il lui est loisible alors de philosopher, et, recevant son mari, d'adoucir son esprit troublé, de chasser ses pensées vaines et chagrines, et de le renvoyer ensuite, vide des mauvaises choses apportées du dehors, rempli des bonnes apprises à la maison. Non, rien n'est plus fort qu'une femme pieuse et prudente pour former un homme et façonner son âme à ce qui lui plaît. Il écouterait moins des amis, des maîtres, même des princes, que sa compagne qui l'exhorte et le conseille. Il éprouve un certain plaisir à l'exhortation d'une conseillère qu'il aime avec ardeur. Je pourrais vous citer beaucoup d'hommes rudes et indisciplinés que leurs femmes ont assouplis. La femme est la compagne de l'homme à table, au lit, dans la procréation des enfants, la confidente de ses secrets, de ses démarches, que sais-je encore ? Attachée en tout à son mari, elle lui est aussi unie que le corps à la tête ; et si elle est prudente et dévouée, elle surpassera et vaincra n'importe qui dans les soins envers son mari.

V. — Comment le Canada s'est-il arrangé de la domination anglaise après la cession de 1763 ? (J. Boubée, *Etudes* du 5 mars). Ce fut d'abord très dur.

La première préoccupation des Canadiens, en face de leurs nouveaux maîtres, fut de sauver leur foi catholique. L'article 4 du désastreux traité signé avec l'Angleterre à Paris le 19 février 1763 leur garantissait le libre exercice du culte ; mais une clause perfide subordonnait cette liberté « aux lois de la Grande-Bretagne. » Or, ces lois excluaient toute juridiction papale, empêchaient l'institution régulière d'un évêque et l'exercice public de son autorité, imposaient pour l'accès aux emplois publics le fameux serment d'allégeance, nettement antipapiste. Une proclamation de George III (7 octobre 1763) et des instructions royales du 7 décembre allaient encore aggraver, en les précisant, ces dispositions vexatoires.

Elles ne furent pas appliquées littéralement. L'administration anglaise fut, sur place, plus tolérante qu'on n'eût voulu l'être à Londres. De Londres on prétendait imposer le serment d'abjuration, le serment contre la transsubstantiation, non seulement aux fonctionnaires, mais à tous les Canadiens, sous peine pour eux d'avoir à quitter le pays, à renoncer à leurs terres et à leurs maisons. Mais les gouverneurs militaires avaient pu, durant les trois années d'occupation qui précédèrent la cession de 1763, apprécier le rôle modérateur du clergé. Ils surent quelquefois fermer les yeux ; mais les Canadiens eurent beaucoup à souffrir. Dès ce temps-là on voulait proscrire l'usage du français et toutes les coutumes d'origine française. Ils ne se révoltèrent pas : leur résistance fut passive, mais obstinée.

Une grosse question qui se posa tout de suite, ce fut la nomination d'un évêque. Le siège épiscopal était devenu vacant, quelques mois avant la capitulation de Montréal, par la mort de Mgr de Pontbriand. Il va rester six ans sans titulaire : la loi anglaise d'Elisabeth n'admet « aucune juridiction ecclésiastique émanant du siège de Rome. » Une délégation canadienne se rend à Londres, finit par obtenir promesse que le gouvernement « fermera les yeux, pourvu que l'on se comporte avec prudence. » Le chapitre de Québec élit M. Montgolfier ; mais celui-ci déplaît au gouverneur Murray, qui préférerait le vicaire général Briand, dont il loue (lettre à lord Shelburne) « la candeur, la modération, la délicatesse... que je m'attendais peu à trouver dans une personne de sa robe. » Montgolfier a la bonne grâce de démissionner ; et le chapitre élit Briand. Restait à se faire sacrer : l'élu, après bien des difficultés, réussit à recevoir la consécration épiscopale en France, le 16 mars 1766, dans la chapelle du château de Suresnes (près Paris).

Officiellement, Londres l'ignorait. On aurait voulu qu'il s'engageât à ne porter que le titre de surintendant (titre encore en usage aujourd'hui dans l'Eglise évangélique d'Allemagne), à ne point paraître en public avec les insignes épiscopaux. Il fut entendu qu'une fois pourvu de ces Bulles romaines qu'on a tacitement acceptées comme indispensables, il tirerait son autorité « de sa place et de son siège. »

En fait, il fut reçu avec une extrême bienveillance à Londres, par le ministre ; et son arrivée à Québec le 28 juin fut un triomphe.

Huit ans après, nouvelle victoire : la fermeté du peuple canadien obtient justice sur la question du serment. L'*Acte de Québec*, voté en juin 1774 par le Parlement britannique, substitue aux formules de serment antipapistes une formule nouvelle d'allégeance, acceptable pour les catholiques : la fidélité au roi ne s'y double d'aucune phrase blasphé-

matoire, et les droits civils ne s'y achètent au prix d'aucune apostasie, ni formelle ni sournoise. Ainsi est proclamée, cinquante ans avant qu'O'Connell obtienne (en 1829) semblable justice pour les catholiques du Royaume-Uni, l'*émancipation* des catholiques au Canada.

Sans retard, la Providence va ménager à l'Angleterre une récompense éclatante pour cet acte de justice. Trois mois après l'*Acte de Québec*, le Congrès de Philadelphie inaugurait, par sa déclaration des droits (4 septembre 1774), le mouvement séparatiste d'où allaient sortir les Etats-Unis. Ce n'était pas encore la guerre ; mais, après l'échec d'une suprême démarche tentée par Franklin à Londres (hiver 1774-1775), ce fut la guerre en effet (la déclaration d'indépendance sera formulée le 4 juillet 1776).

Or, dès mai 1775, les rebelles groupés autour de Washington faisaient appel au Canada. Ils croyaient avoir la partie belle. En fait, le bon peuple canadien les eût volontiers suivis ; mais Mgr Briand et ses prêtres prirent parti, dès les premiers jours de l'invasion américaine, pour le pouvoir royal : le serment qu'ils avaient maintenant prêté en toute liberté et franchise leur en faisait un devoir. L'évêque, dans son Mandement, rappelait au clergé et aux fidèles « les faveurs récentes dont S. M. le roi George III vient de nous combler, en nous rendant l'usage de nos lois (françaises), le libre exercice de notre Religion, et en nous faisant participer à tous les privilèges et avantages des sujets Britanniques. » Il concluait : « *Vos serments*, votre Religion, vous imposent une obligation indispensable de défendre de tout votre pouvoir votre Patrie et votre Roi. »

Le bon peuple n'obéit qu'à demi. Il n'alla pas jusqu'à se joindre aux *insurgents* de la colonie voisine ; mais il n'aida pas davantage le gouverneur et sa petite armée, dans la lutte contre l'invasion américaine. Et l'on ne s'interdisait pas les murmures contre l'évêque et le clergé. L'évêque s'en plaint, en confidence, dans une lettre à l'un de ses prêtres :

« On dit de moi, comme on dit de vous, que je suis Anglais... Je suis Anglais, en effet, vous devez l'être ; ils le doivent être, eux aussi, puisqu'ils en ont fait serment et que toutes les lois naturelles, divines et humaines, le leur commandent. Mais ni moi, ni vous, ni eux ne doivent être de la religion anglaise. Voilà, les pauvres gens, ce qu'ils n'entendent pas... »

Il ne se borne pas à se plaindre. Une décision épiscopale interdit aux curés d'admettre les rebelles aux Sacrements :

« Non seulement vous ne devez pas marier, mais même publier les bans de mariage, qu'on ne vous ait promis, devant témoin, dont vous ferez acte, qu'on se repent de sa conduite passée, et qu'on est prêt à obéir... Quant aux autres Sacrements, vous ne les donnerez point, pas même à la mort, sans réparation, et réparation publique du scandale, ni à hommes, ni à femmes ; et ceux qui mourront dans l'opiniâtreté, vous ne les enterrerez pas en terre sainte, sans notre permission. Je devrais même mettre toutes les églises et presque tout le diocèse en interdit. Je suspends encore, par l'espérance que j'ai qu'on ouvrira les yeux... »

C'est à Québec qu'on les ouvrit d'abord. Toute la bourgeoisie urbaine s'enrôla bravement dans la milice. Le siège de la ville par les *insurgents* d'Amérique commença le 6 décembre. Le 31, assaut : les *insurgents* sont repoussés avec pertes énormes, et s'éloignent peu après, pour ne plus revenir.

Le 12 mai 1776, l'évêque faisait chanter dans sa cathédrale un *Te Deum* d'actions de grâces. Quelques mois après (27 sept.), écrivant aux Visitandines de Rennes, il formulait ce jugement, que l'histoire a ratifié : — « On peut dire que la conservation de la colonie au Roi d'Angleterre est le fruit de la fermeté du clergé et de sa fidélité [1]. »

Ce que le bon évêque ne voyait peut-être pas alors, et qui nous frappe le plus aujourd'hui, poursuit le P. Boubée, c'est qu'en servant loyalement ainsi leur seigneur et maître britannique, les Canadiens sauvaient leur nationalité, leur individualité ethnique.

Unis aux fauteurs de l'insurrection américaine dans la guerre, ils n'auraient pas tardé, dans la paix, à se trouver absorbés par la grande République fédérative qui étend son drapeau aux treize raies rouges, comme un badigeon égalitaire, sur des Etats aussi différents que l'Ohio et le Texas.

Et le pur flambeau du génie canadien, au lieu de rayonner encore les claires flammes allumées au foyer latin de notre France, ne serait aujourd'hui qu'une vague constellation de plus, au firmament anglo-saxon des quarante-huit étoiles.

Mgr Briand n'avait eu en vue que la loi de Dieu ; le Canada en fut récompensé dès ce monde. *Quærite primum regnum Dei, et hæc omnia adjicientur vobis.*

VI. — M. Uzureau publie (*Anjou historique*, janvier, p. 17-53) un document resté manuscrit jusqu'aujourd'hui, et qui est du plus haut intérêt : c'est l'historique, rédigé par un témoin oculaire quelques semaines après l'événement, de la journée du 17 juin 1792 où furent internés à Angers, au mépris de la légalité, 371 prêtres insermentés.

Le département de Maine-et-Loire fut doté, dès les débuts de la Révolution, d'un Directoire féroce. Le clergé du diocèse avait repoussé en très grande majorité le serment à la Constitution civile, imposé par la Constituante (décret du 27 nov. 1790) à tous les prêtres fonctionnaires publics (et condamné par Brefs de Pie VI des 10 mars et 13 avril 1791). Pour contraindre les récalcitrants, le Directoire du département prit les arrêtés des 24 mai et 24 juin 1791 ; mais l'amnistie générale votée (14 septembre) par l'Assemblée à la veille de se séparer, arrêta toutes procédures et libéra les prêtres prisonniers.

Dès le 1er novembre 1791, le Directoire de Maine-et-Loire demande à la nouvelle Assemblée (la

[1] Et ce n'est pas seulement au roi qu'ils conservaient le Canada, mais à l'Eglise aussi. Car les Etats-Unis naissants n'étaient rien moins que tolérants, et ne le seraient peut-être pas devenus si tôt sans le voisinage du Canada catholique. Les rebelles des Etats-Unis, en même temps qu'ils essayaient d'attirer les Canadiens par l'appât de la liberté, envoyaient à Londres un autre Message où éclatait violemment leur sectarisme puritain : ils y déclaraient s'insurger contre les droits reconnus (par l'*Acte de Québec*) à « une religion qui a inondé votre île de sang, qui a disséminé l'impiété, le fanatisme, la persécution, le meurtre et la rébellion, dans toutes les parties du monde. »

Législative) la déportation des prêtres insermentés. Il insiste, par une nouvelle lettre du 5 nov. La Législative se contente d'abord du décret du 29 du même mois, qui astreint au serment tous les ecclésiastiques sans exception. *Veto* royal : le Directoire d'Angers s'en console (lettre au ministre de l'Intérieur, 10 mars 1792) en songeant que ce décret n'eût pas remédié au mal : il n'y a, dit-il, « qu'une seule mesure réellement efficace : c'est la déportation des prêtres réfractaires hors du royaume. » Nouveau Mémoire, plus violent encore, du même Directoire à la Législative (21 avril) : il faut que la déportation soit votée sans retard. La Législative alors se décide à faire un pas de plus dans la voie de la persécution : elle rend son décret du 27 mai, qui édicte déportation contre les insermentés, mais sous certaines conditions : il faudra que la déportation des insermentés en cause soit demandée par « vingt citoyens actifs du même canton, » que le Directoire du district donne un avis conforme à la pétition, que des commissaires ensuite nommés par le Directoire départemental vérifient si la présence des ecclésiastiques dénoncés nuit à la tranquillité publique : si leur avis est conforme, le Directoire départemental sera tenu alors de prononcer la déportation.

Nouveau *veto* royal, notifié officiellement à la Législative le 19 juin. Mais les patriotes d'Angers, qui avaient pourtant juré d'obéir au roi et de maintenir de tout leur pouvoir la Constitution, n'ont pas attendu jusque-là. Dès le dimanche 17 juin, appuyés par des bandes d'étrangers dont Angers est plein, ils convoquent, sans dire pourquoi, le clergé à la maison St-Aubin (aujourd'hui Préfecture), procèdent à l'appel nominal, arrêtent les insermentés, les conduisent, sous les huées de la populace, au Petit Séminaire (aujourd'hui Ecole régionale des Beaux-Arts), et là, dans cet immeuble qui pouvait contenir à peine 100 jeunes gens, les emprisonnent, entassés les uns sur les autres, au nombre de 371. « Journée affreuse, » dit notre document.

Deux mois après, un honnête citoyen d'Angers écrit (16 août) au ministre de l'Intérieur, Roland, pour se plaindre des mauvais traitements infligés aux prêtres enfermés au Séminaire. Roland, le 24, mande aux administrateurs du département :

« On me marque que les 400 prêtres qui sont enfermés depuis deux mois dans le Séminaire d'Angers, y éprouvent toutes sortes de vexations de la part de la garde nationale de cette ville ; qu'ils viennent d'être mis, pendant six jours de suite, sur la paille, au pain et à l'eau, et que plus de la moitié de ces prêtres sont âgés de 60 à 80 ans, et infirmes. Vous savez que si les circonstances difficiles dans lesquelles nous nous trouvons peuvent excuser des mesures extraordinaires contre les citoyens prévenus d'animosité contre la Révolution, l'humanité et la justice exigent, du moins, que ces mesures ne soient aggravées par aucun acte particulier de persécution et de barbarie. Vous voudrez bien faire vérifier les faits, et donner les ordres que vous jugerez nécessaires pour faire respecter, dans ces individus, l'humanité souffrante, jusqu'à ce que la loi dont s'occupe l'Assemblée Nationale vous mette à portée d'agir légalement envers eux. »

Roland écrivait ces lignes le 24 août 1792 ; la loi dont il parle fut votée le 26 : elle expulsait de France tous les ecclésiastiques insermentés. Les détenus d'Angers, à l'exception des sexagénaires et des infirmes, furent mis en route le 12 septembre à destination de l'Espagne. On transféra, le 30 novembre, les vieillards et les infirmes à la prison de la Rossignolerie (aujourd'hui Lycée), d'où l'armée vendéenne les libéra le 18 juin 1793.

Sur la Révolution en Anjou, voir encore, dans *Revue Intern. des Sociétés secrètes*, 16 déc. 1923, p. 957-974, l'histoire de la « Société populaire » de Beaufort, district de Baugé, sous la Terreur, par Pierre Colmet : le registre des délibérations s'ouvre le premier tridi de frimaire an II et se ferme sur la 92e séance, le 1er floréal an III. C'est un monument de sottise et de lâcheté : à Beaufort comme ailleurs, comme à Paris même, on était terroriste par peur. Tous ces gens n'étaient bien que les « Fantoches de la peur, » comme on les a appelés. Voir encore, dans ce sens, ce que nous racontions, l'autre jour, du sauvetage des reliques de S. Martial à Limoges. A Beaufort comme partout, Thermidor a déterminé l'évolution de la « Société populaire » dans un sens anti-terroriste, évolution très prudente, entourée de toutes les précautions imaginables : il faut attendre, vérifier si le terrorisme est bien mort. Cela rappelle l'anecdote de l'historien romain :

« Caligula n'est plus ! — Qui donc l'a tué ? — Cherea. — C'est abominable ! Un si grand génie : à vingt-neuf ans ! Etes-vous sûr qu'il est bien mort ? — On a vu son corps percé de trente coups. — Oui ? Alors vive Cherea ! »

Sur le rôle décisif des « Sociétés de pensée » dans la préparation de la Révolution et dans l'organisation de la Terreur, voir *Ami* 1921, p. 562-566. C'est dans l'activité de ces « Sociétés de pensée » que le regretté Augustin Cochin cherchait la solution de ce que M. Pouget de Saint-André appelle *l'énigme révolutionnaire* (dans son récent livre, **Les auteurs cachés de la Révolution française**, *d'après des documents inédits*, in-8 écu de 296 p., 10 f., Paris, Perrin). L'action des « Sociétés de pensée » a été étonnante, stupéfiante, et nous ouvre les portes de la cuisine où s'est préparée la Révolution. Mais cette action elle-même, où prenait-elle sa direction ? Pourquoi les cahiers des Etats Généraux semblent-ils dictés par un comité occulte qui a substitué ses idées à celles des diverses provinces françaises (cf. *Ami* 1911, p. 163-166) ? Une fois rédigés, qui a payé la propagande ? qui a annoncé le même jour dans toute la France l'arrivée de brigands imaginaires et créé de toutes pièces « la grande peur, » prétexte pour armer le peuple et fabriquer une garde nationale ? Comment est-ce une assemblée royaliste qui a proclamé la République, alors que personne ne se disait républicain en France, sauf un Anglais qui avait passé par l'Amérique, un Prussien et un Belge, Thomas Paine, Anacharsis Cloots et François Robert ?

« Une main invisible dirige la populace, » écrivait Lafayette le 24 juillet 1789.

« Tout le peuple de France est contre nous, disait Robespierre au Club des Jacobins. Notre unique espoir repose sur les citoyens de Paris. — Ne vous y fiez pas trop, répond Desfieux : à Paris même nous aurions le dessous, si le scrutin était secret. »

« Plus on s'est rapproché des instruments et des acteurs de cette catastrophe, et plus on y a trouvé d'obscurité et de mystère, lit-on au *Mémorial de Sainte-Hélène ;* cela ne fera que s'accroître avec le temps. »

C'est le cas de rappeler le mot du Juif anglicisé Disraëli (lord Beaconsfield) : « Le monde est gouverné par tout à fait d'autres personnages que ne se l'imaginent ceux qui ne se trouvent pas derrière les coulisses. »

Si c'est la haine du peuple contre les classes privilégiées qui a fait la Révolution, comment expliquer la

proportion si faible d'aristocrates guillotinés, environ 5 °/₀ du total des condamnés ?

Si c'est la franc-maçonnerie, pourquoi a-t-on fermé les loges en 1793, et pourquoi tant de francs-maçons guillotinés ?

Et pourtant il est certain que c'est la maçonnerie, dont nous avons jadis expliqué ici le redoublement d'infernale activité au cours des quinze années qui ont précédé 1789, c'est la maçonnerie qui fut la grande ouvrière de la Révolution. Un maçon, Sicard de Plauzoles, l'affirmait au convent de 1913 : « La franc-maçonnerie peut avec un légitime orgueil considérer la Révolution comme son œuvre. »

Aussi est-ce à elle que M. P. de Saint-André donne son Ier chapitre. Les autres « auteurs secrets de la Révolution » ne sont que des instruments aux mains de la Maçonnerie (laquelle d'ailleurs est elle-même l'instrument d'une puissance occulte supérieure) : Israélites, Protestants, Suisses, Autrichiens, Prussiens, Anglais surtout : c'est la main de l'Angleterre, des agents anglais, qui se retrouve partout, tout le long de la Révolution. On lira le détail de tout cela dans M. P. de Saint-André. Son livre, farci de noms propres et de faits précis, est dédié à Paul Bourget, ce qui nous en dit l'excellent esprit ; et il est d'une lecture entraînante.

VII. — Le capitaine de frégate Laurens, Chef de la Section historique de l'Etat-Major de la Marine, vient de publier un petit livre, **Le Blocus et la Guerre sous-marine (1914-1918)** (in-18 de 218 p., 5 f., Paris, Colin, préface de l'amiral Salaün), où est résumé l'essentiel des travaux publiés en France et à l'étranger sur cette partie capitale de la guerre.

L'Allemagne n'avait pas songé d'abord à la guerre sous-marine ; elle ne songeait même pas, le 1er août 1914, à faire intervenir sa marine. Elle comptait abattre rapidement l'armée française, et se retourner ensuite contre la Russie, qui ne tiendrait pas longtemps devant l'ensemble des forces allemandes. Sa marine n'interviendrait qu'au cas où l'Angleterre entrerait dans le conflit. Mais en ce moment-là, s'il arrivait jamais, l'Allemagne aurait occupé les ports français de la Manche, et tiendrait l'Angleterre sous sa menace.

La victoire de la Marne (5-12 sept.) volatilise tous ces beaux plans. Sur terre, la guerre se prolonge, risque de se prolonger indéfiniment ; et la maîtrise de la mer permet aux Alliés d'organiser le blocus de l'Allemagne. Le 3 novembre, l'Angleterre déclare *zone militaire toute la Mer du Nord :* les navires désireux de commercer avec les pays du Nord sont invités à passer par la rade des Dunes où on leur indiquera la route à suivre avec sécurité. — Protestation des Etats-Unis, au nom de leurs intérêts commerciaux en souffrance. En souffrance ? répond l'Angleterre : mais les exportations des Etats-Unis ont été de 110 millions de dollars en août 1914, 156 en septembre, 194 en octobre, 205 en novembre, 246 en décembre.

Heureusement, les maladresses des Allemands vont retourner l'opinion américaine. Dès la fin de 1914, des croiseurs allemands ont commencé à couler, sous des prétextes injustifiés, des paquebots neutres. Au début de 1915, l'idée de la guerre sous-marine germe dans les cervelles teutoniques. Guillaume II la décrète par sa déclaration du 4 février 1915 : sont déclarées zone de guerre toutes les eaux qui baignent les Iles Britanniques :

« Tout bâtiment de commerce ennemi y sera détruit sans qu'il soit toujours possible d'éviter les dangers qui menacent les équipages et les passagers... Quant aux neutres, ils courent le même danger, par suite de l'abus de pavillons neutres, prescrit le 31 janvier par le gouvernement britannique ; les hasards de la guerre sur mer ne pourront pas toujours éviter que les attaques ordonnées contre les navires ennemis ne tombent parfois sur des bâtiments neutres. »

Vive émotion chez les neutres. Protestation solennelle des Etats-Unis, 10 février. Le 7 mai, le *Lusitania,* venant de New-York, est coulé, sans avertissement, par l'*U-20,* non loin des côtes d'Angleterre : 1.145 personnes, dont 118 Américains, trouvent la mort dans la catastrophe.

Avec un président autre que Wilson, l'Amérique serait dès lors entrée en guerre. Elle envoie du moins une protestation énergique, déclarant « ne pouvoir admettre que la proclamation d'une zone de guerre d'où les bâtiments marchands ont reçu l'avertissement de s'écarter puisse constituer, à aucun degré, une restriction des droits des marins ou des citoyens américains, qui sont astreints, par leurs occupations régulières, à prendre passage sur des bâtiments marchands de nationalités belligérantes. »

L'Allemagne cède : le 6 juin, ordre est donné de n'attaquer aucun paquebot à passagers, même ennemi.

Bachmann, chef d'état-major général de la marine, et Tirpitz offrent leur démission. L'empereur la refuse. Mais le chancelier Bethmann-Hollweg n'a pas le courage de rendre public l'abandon de la guerre sous-marine : « Il n'avait pas, dit Tirpitz, assez de volonté pour renoncer totalement à la guerre sous-marine, mais il ne voulait la mener que pour la forme et pour sauver la face *devant l'opinion publique.* » Car l'opinion publique et la presse, en Allemagne, dès fin juillet 1914, ont toujours été féroces, aussi féroces qu'elles seront lâches et désemparées quand la situation catastrophique leur sera révélée en novembre 1918.

L'ordre du 6 juin ne reste pas longtemps lettre vivante. Le 19 août, torpillage du paquebot *Arabic,* sans avertissement : 47 non-combattants y perdent la vie, dont 4 Américains. — « L'heure est venue d'agir, s'écrie la *Tribune* de New-York ; parler plus longtemps serait encourager l'assassinat ; ce serait transiger avec l'infamie que de continuer des relations avec ces sauvages. »

L'Allemagne envoie excuses sur excuses ; et l'empereur signe l'ordre du 27 août, défendant de faire sortir aucun sous-marin pour la guerre commerciale, le long de la côte Ouest d'Angleterre et dans la Manche.

Bachmann démissionne, Tirpitz tombe en disgrâce. Mais le parti militaire ne désarme pas. Fin 1915, Falkenhayn, chef de l'état-major de l'armée, dans un rapport à Guillaume II, démontre que l'ennemi principal est l'Angleterre, qu'il faut avant

tout la mettre hors de cause en agissant sur son point le plus vulnérable : son trafic maritime ; donc reprendre la guerre sous-marine sans aucune restriction ; l'Angleterre sera en quelques semaines rendue à merci. Tirpitz appuie ; la presse presque tout entière excite l'opinion.

Fin février 1916, l'empereur cède à la poussée de l'opinion publique : le 24, il lance ordre de reprendre la guerre de course contre le commerce, provisoirement après avertissement, sauf pour les transports de troupes et les bâtiments de commerce armés qui devront être coulés sans avertissement ; quant aux paquebots, même armés, on continuera à les épargner.

Mais ceci ne fait pas l'affaire de Bethmann-Hollweg, qui reprend l'offensive et expose les dangers où l'Allemagne va être précipitée. L'empereur se laisse convaincre, et accepte la démission de Tirpitz, qui part en faisant figure de martyr aux yeux de la grande masse du peuple.

En fait, les autorités maritimes ne renoncent pas à la guerre sous-marine : torpillages, sans avertissement, du vapeur hollandais *Tubantia,* le 16 mars, puis, le 24, du paquebot français *Sussex,* celui-ci avec pertes de vies américaines.

L'Amérique menace de rupture diplomatique. Après divers échanges de vues, l'Amirauté allemande finit par donner ordre, le 26 avril, à tous les sous-marins qui sont à la mer, de rentrer immédiatement.

Les sous-marins passent le mois de mai à préparer la bataille du Jutland (31 mai), où la flotte allemande n'échappe à un désastre que par la fuite. De nouveau, on songe, en Allemagne, à la guerre sous-marine : la bataille du Jutland a démontré qu'on n'obtiendrait pas de décision par les forces de surface. L'empereur résiste d'abord à la poussée de l'opinion. Mais l'échec de l'offensive de Verdun vient encore aggraver le marasme allemand. Vraiment, il n'y a plus de salut que dans la guerre sous-marine. Le 6 octobre, l'Amirauté en décide la reprise, toutefois après avertissement préalable. Mais avertir les gens, cela expose trop souvent à rater son coup. Ce qu'il faut à l'Allemagne, c'est la guerre sous-marine sans restrictions.

L'Allemagne va être satisfaite. Le 9 janvier 1917, Ludendorff arrache à l'empereur l'ordre suivant :

> Je donne l'ordre de commencer le 1er février la guerre sous-marine sans restrictions avec toute l'énergie possible...

Ludendorff a assuré que la marine allemande se fait forte de détruire 600.000 tonnes de bâtiments ennemis par mois, ce qui mettra l'Angleterre à genoux au bout de cinq mois, avant la moisson de 1917. En fait, les résultats des premiers mois exaltent toutes les espérances : 540.344 tonnes coulées en février, 578.253 en mars, 874.756 en avril.

Avril 1917 marque l'apogée de la guerre sous-marine. Les marines de l'Entente ont enfin mis au point leurs moyens de défense et d'attaque, et désormais les transports se font avec un minimum de pertes à travers toutes les mers. L'Amérique est entrée en guerre (rupture des relations diplomatiques avec l'Allemagne le 3 février 1917, déclaration de guerre le 2 avril suivant) et transporte chaque mois des centaines de mille hommes sans en perdre un seul. L'intervention américaine a pour premier effet de resserrer dans des proportions terribles le blocus économique autour des Empires centraux, en même temps que les essais méthodiques de destruction des sous-marins donnent des résultats de plus en plus probants.

C'est l'échec définitif de la guerre sous-marine, le suprême espoir de l'Allemagne. C'est, du même coup, dès la fin de 1917, l'affaissement du moral du peuple allemand ; et c'est, dans la marine, un esprit de révolte qui se révèle dès la fin d'août 1917 par les mutineries des matelots de Wilhelmshaven et qui ne cessera de s'aggraver après qu'en janvier 1918 les Anglais auront publié la liste des sous-marins détruits (près de 200) et le chiffre du tonnage allié coulé (inférieur de près de moitié aux chiffres officiels donnés par l'Amirauté allemande, passée maîtresse en bourrage de crânes), en même temps que les Américains font connaître le nombre d'hommes transportés chaque mois en France. Les révoltes se multiplient sur la flotte de haute mer ; les matelots refusent d'embarquer sur les sous-marins. Le 3 novembre, révolte générale à Kiel : matelots et ouvriers, la plupart armés, attaquent les prisons militaires et libèrent les détenus. L'émeute se rend maîtresse du port de guerre et de l'arsenal ; tous les bateaux sur rade arborent le drapeau rouge ; la grève générale est décrétée le lendemain ; l'émeute gagne Wilhelmshaven (près des bouches du Weser) et Travemünde (près Lübeck) ; toutes les escadres se rallient aux révolutionnaires.

Le 5 novembre, les Ministres des nations neutres à Berlin sont informés officiellement par le Gouvernement impérial que la guerre sous-marine sera désormais conduite d'après les principes en vigueur avant janvier 1917 !

Trop tard ! L'Allemagne avait mis son espoir en la guerre sous-marine : c'est l'échec de la guerre sous-marine qui déclenche la catastrophe.

VIII. — Il faut suivre le détail de tout cela à travers l'exposé du capitaine Laurens, bondé de faits et de chiffres. Son livre fait partie de cette Collection Armand Colin où paraissent, sur les multiples branches des connaissances humaines, œuvre toujours de spécialistes, de petits volumes in-16, de 200 à 220 pages chacun et du prix uniforme de 5 f., illustrés d'abondantes figures documentaires, et dont l'ensemble commence à former une véritable encyclopédie, sans cesse accrue et rajeunie par la publication de volumes nouveaux. Voir déjà ce que nous en avons dit l'an dernier, p. 653. — Y ont paru depuis, outre le livre du capitaine Laurens :

La Grande Guerre 1914-1918, par le général Thévenet : déjà signalé ici par ailleurs ;

Les Méthodes actuelles de la Chimie, par Pierre Jolibois, prof. à l'Ecole des Mines : expose, avec le minimum de formules, les méthodes expérimentales ou théoriques d'un usage courant dans la Chimie moderne ; établit (et c'est par là que ce travail retiendra nombre de nos

confrères) la liaison entre les idées abstraites et leur réalisation par des exercices expérimentaux, et comment la science physico-chimique ne progresse et ne vit que par les secours alternés qu'elle reçoit d'abord du domaine des abstractions, puis du laboratoire des recherches expérimentales. L'esprit philosophique est utile à tout, même en chimie. La chimie remonte de l'expérience à la théorie, mais aussi elle descend de l'idée génératrice à la vérification concrète : par quels intermédiaires, c'est ce que l'on verra dans ce livre ;

L'Atmosphère et la prévision du temps, par J. Rouche, Capitaine de Corvette, prof. à l'Ecole Navale. M. Rouche a été Chef du Service météorologique des Armées et de la Marine. C'est un livre vécu qu'il nous donne. Il indique brièvement, en 50 pages, les procédés d'observation employés en météorologie, puis il expose, avec toute la prudence d'un savant, les résultats acquis jusqu'à ce jour, en s'étendant assez longuement sur les applications de la météorologie à la prévision du temps (à brève ou à longue échéance), aux arts militaires, à l'aéronautique, à l'agriculture ;

L'Après-guerre et la politique commerciale, par Cl.-J. Gignoux, prof. à la Faculté de Droit de Nancy : politique commerciale de la France d'abord, grands courants ensuite de la politique commerciale à l'étranger, chez les Alliés, chez les neutres, chez les Allemands. La science économique ne s'était jamais trouvée en présence d'une expérimentation aussi vaste que celle que nous a offerte le conflit mondial avec ses suites qui ne sont pas près de s'épuiser. Ces suites, c'est surtout dans le commerce international qu'elles ont sévi et continuent à sévir, grâce à la qualité des remèdes « trop souvent primaires, incohérents, ou d'une inquiétante originalité » apportés par les gouvernements, — grâce surtout à l'égoïsme de l'Angleterre, dont la politique de droits à l'exportation sur les matières premières « restera un des attentats les plus flagrants contre la vie économique des peuples concurrents » ;

Les Coopératives de Consommation en France, par Bernard Lavergne, prof. à la Faculté de Droit de Nancy. La coopération était partout à l'ordre du jour bien avant la guerre : la guerre en a encore multiplié la popularité et a fait aux coopératives une réclame nouvelle, en révélant à tous l'étendue des services qu'elles peuvent rendre. Si bien que les pouvoirs publics en France ont commencé à reconnaître que la coopération est appelée à devenir une puissance publique et lui ont accordé un certain droit de contrôle, en particulier sur l'établissement du prix des principales denrées de large consommation. M. Lavergne, après de rapides vues d'ensemble sur l'extrême variété des sociétés dites coopératives (le principe coopératif, le principe corporatif ouvrier ou patronal), expose 1° *les faits :* historique succinct de la coopération en France avant la guerre ; méthodes nouvelles adoptées depuis la guerre, méthode de concentration des sociétés locales, méthode de concentration aussi de l'autorité commerciale entre les mains d'un ou de deux administrateurs-délégués, progrès réalisés par les organismes centraux de la coopération (Fédération Nationale et Magasin de Gros des coopératives de consommation) ; problème de la production et de l'épargne dans les Coopératives de Consommateurs ; et 2° *la doctrine coopérative :* problèmes du salariat et de la grande industrie en régime coopératif ;

Eléments de Paléontologie, par L. Joleaud, Maître de Conférences à la Faculté des Sciences de Paris. Ce n'est qu'un tome I, où l'on nous donne 1° une étude comparative de nombreux types d'invertébrés marins primaires, très différents de ceux qui vivent de nos jours, et 2° un examen détaillé de quelques grands groupes des temps secondaires. Les mammifères tertiaires et l'Homme préhistorique seront pour un tome II à paraître. Mais dès maintenant l'on est émerveillé de la sûreté scientifique avec laquelle l'auteur, pour nous présenter une vue synthétique exacte, a su choisir, parmi l'infinie variété des formes disparues, les classes et les ordres botaniques ou zoologiques qui fournissent les exemples les plus remarquables des diverses modalités de l'évolution (53 figures) ;

Le Félibrige, par Emile Ripert, prof. de langue et littér. provençales à l'Université d'Aix-Marseille : un précis qui sera le bienvenu, car il comble une lacune. Nous avions sur le félibrige quelques bons livres, comme *La Renaissance provençale au XIXe siècle 1800-1860,* de M. Ripert aussi (mais à 15 f., Paris, Champion), *L'Anthologie du Félibrige,* d'Armand Praviel et J.-R. de Brousse (Paris, Nouv. Libr. Nationale), *Les Maîtres du Félibrige,* du P. Cornut, S. J. (études sur Jasmin, Roumanille, Mistral, Verdaguer, etc. ; Paris, Téqui), le *Mistral* de Pierre Lasserre (Payot), le *Mistral* de José Vincent (Beauchesne), etc. Mais rien de tout cela ne remplaçait un précis, dont la nécessité se faisait d'autant plus sentir que les historiens de notre littérature sont en général muets sur le Félibrige, sous prétexte que c'est un mouvement qui ne fait point partie de la littérature française. Tout de même il s'est développé en terre française, sur une partie importante du territoire français. Aussi lira-t-on avec délices le tableau qui nous est tracé de sa brillante carrière, depuis ses origines, brièvement rappelées (découverte des troubadours dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, grâce aux travaux de La Curne de Sainte-Palaye † 1781), jusqu'à son organisation et son épanouissement : Frédéric Mistral († 1914), puis les amis et les disciples de Mistral, la littérature félibréenne hors de la Provence (Languedoc, Gascogne, Périgord et Limousin, Auvergne, Velay et Dauphiné), son influence sur la littérature française, sur le régionalisme, sur l'idée latine [1].

IX. — *Eclaircissement théologique sur le signe de la Croix,* par le P. Lemonnyer, O. P., dans *Vie spirituelle* de mars. Pour bien comprendre le signe de la Croix, il faut le regarder comme étant par lui-même et du moins en premier un acte *inaugural,* c.-à-d. le geste naturel de qui commence de prier ou d'agir.

Dans l'usage liturgique, — étant mis de côté les cas, du reste nombreux, où il appartient à un rite de bénédiction, — c'est bien avec ce caractère inaugural qu'il nous apparaît le plus ordinairement. Les Heures de l'Office commencent par une formule, *Deus in adjutorium,* qu'un signe de Croix accompagne. En revanche, nul signe de Croix ne les conclut. S'il arrive que le signe de la Croix soit prescrit au cours des Heures, c'est au *début* de quelque formule plus solennelle de prière, comme le *Magnificat,* le *Benedictus.* Les exceptions que l'on peut alléguer sont plus apparentes que réelles :

[1] *Correspondant* du 10 avril, travail de M. Praviel sur *Le VIe centenaire du Gai Savoir,* autrement dit, le 600e anniversaire des concours poétiques que des textes indiscutables nous montrent organisés en 1324 par sept Troubadours ou Docteurs du Gai Savoir, et qui depuis se sont continués sans interruption, sauf aux temps révolutionnaires, avec des titres et des succès divers, jusqu'à l'actuelle Académie des Jeux Floraux, conservant fidèlement leurs caractères originaires essentiels : culte de la poésie et de l'idéal, louange de Notre-Dame, et, avec le concours des pouvoirs publics, récompense des poètes au moyen de fleurs d'or et d'argent liturgiquement bénites par l'Eglise en la fête de l'Invention de la Sainte Croix.

M. Praviel, lui-même Maître ès-Jeux et Mainteneur de l'Académie des Jeux Floraux, cite ces vers, assurément touchants, de son ami le poète J.-R. de Brousse :

Les autres villes ont chacune leurs richesses :
L'une fond des canons ; l'autre, douce aux paresses,
Vend ses golfes d'azur embaumés de jardins ;
L'une vend de la soie et l'autre vend des vins...
Ici, nous n'avons rien. Pauvre, mais non jalouse,
La ville est la Cité d'Isaure ; et c'est Toulouse,
Verger du Gai Savoir, où ne poussent jamais
Que les strophes, ces fleurs divines des sommets...

par exemple, l'*Adjutorium nostrum* de la fin de Prime, avec le signe de Croix qui l'accompagne, ne sont pas là pour clore Prime, mais pour inaugurer le labeur du jour commençant : les moines, avant de partir aux champs, venaient demander la bénédiction de l'Abbé. De même si les Complies ne semblent pas s'inaugurer par le signe de la Croix, mais par la *Lectio brevis,* c'est que cette *Lectio* ne faisait pas partie d'abord des Complies : elle représente tout ce qui nous reste de l'ancienne *Collatio,* lecture ou conférence spirituelle de l'après-vêpres. Cette *Collatio* avait lieu au chapitre, tandis que l'Office des Complies devait se célébrer au chœur. Quand elle était terminée, le président donnait le signal du départ pour le chœur par l'*Adjutorium* accompagné du signe de la Croix. Si la *collatio*-conférence a été ensuite rattachée à Complies et s'est faite au chœur, c'est probablement à l'époque où le *potus* qui d'abord s'intercalait entre la *Collatio* et Complies, s'est agrémenté d'un léger repas ; et l'on sait comment ensuite c'est à ce repas sommaire qu'est resté attaché le nom de *collatio*.

De même, pour ce qui est de l'usage privé, le signe de la Croix y apparaît plus naturellement et avec une signification plus évidente au début qu'à la fin de la prière et de l'action : « De soi, il est vraiment l'acte par où l'on commence quelque chose. »

Pourquoi ? La prière s'adresse proprement à Dieu. Il faut donc que nous nous mettions en présence de Dieu. C'est par un acte de foi que nous le ferons. Arrivés ainsi en présence de Dieu, avec le dessein audacieux de lui adresser la parole, de lier conversation avec Lui, Dieu nous regarde, Dieu attend. Comment allons-nous nous faire connaître ou reconnaître de Dieu ? Quels titres déclinerons-nous à être reçus, à trouver accueil, à être écoutés de Dieu ? Qui va nous présenter ?

La présentation idéale, n'est-ce pas le signe de la Croix ?

La face de Dieu interroge : « Qui es-tu, toi qui montes de la terre, ô créature ? » Et voici que, surmontant notre émoi, graves, nous disons le mot, le grand mot : AU NOM DU PÈRE ET DU FILS ET DU SAINT-ESPRIT. Ce mot, auquel nous prenons à peine garde, stupides que nous sommes, parmi la routine de notre vie pieuse, c'est le mot caché que nulle créature, fût-elle angélique et plus qu'angélique, ne pourrait savoir si Dieu lui-même ne le lui avait révélé. C'est l'inaccessible mystère de la vie divine. C'est la suprême confidence de Dieu à ses amis, à ses enfants. — « Je ne vous appelle plus serviteurs, car le serviteur ne sait pas ce que fait son maître. Je vous ai donné le nom d'amis, parce que tout ce que j'ai entendu de mon Père, je vous l'ai confié. » Il leur a dit tous ses secrets, qui sont ceux du Père. Or il n'y en a pas de plus intime que celui-là, que ce mystère du Père engendrant éternellement son Fils, de l'Esprit-Saint procédant éternellement du Père et du Fils dont il est le mutuel Amour. Ceux donc qui savent cela et le disent, se révèlent amis de Dieu, ses fils et ses filles chéris. Le regard de Dieu s'est attendri soudain et nous accueille. Nous sommes de la maison et de la famille. Nous avons le mot.

Et en même temps que nous prononçons ce mot, nous traçons sur nous, d'un geste large, le signe de la Croix. Que signifie ce signe... ? Que nous faisons profession d'être chrétiens ? Oui ; mais beaucoup plus que cela. — Que nous nous réclamons de Jésus-Christ, « en qui nous avons, par la foi en Lui, la hardiesse de nous approcher de Dieu avec confiance » (Eph. III, 12) ? Oui ; mais beaucoup plus encore. — Il signifie que nous appartenons à Jésus-Christ, en qui, comme chrétiens et dans l'ordre de la grâce, « nous avons la vie, le mouvement et l'être » (Act. XVII, 28), ne faisant avec lui qu'un seul Christ mystique, dont il est la tête et nous les membres. Par ce signe, nous nous configurons à lui dans son grand acte rédempteur, dans son attitude caractéristique qui est la nôtre aussi : — « Je suis cloué avec le Christ en la croix. » — Et ainsi, d'un simple geste, nous évoquons devant Dieu la chère vision de son Fils crucifié, avec lequel nous protestons ne faire qu'un, et tout le grand dessein que l'amour de ce Fils chéri lui a inspiré : — « Car ceux qu'il a distingués d'avance, il les a aussi prédestinés à être conformes à l'image de son Fils pour qu'il soit un premier-né parmi un grand nombre de frères. » Et ainsi :

Même pécheurs, nous demeurons des frères de Jésus-Christ qui, par le signe de la Croix, ont pris soin de se couvrir du beau sang vermeil par lequel toutes les souillures sont lavées. Nous pouvons, maintenant, parler à Dieu, tout dire et ne rien taire de notre misère et de notre détresse. Nous pouvons lui rendre nos devoirs et, ce qui est le comble, oser même lui dire notre amour. Il sait qui nous sommes ; ce n'est pas sa Majesté, c'est son cœur de Père qui nous écoute.

Voilà quelle est la valeur incomparable du signe de la Croix comme rite inaugural de la prière.

A l'issue de la prière, la liturgie ne le prescrit pas, mais la piété des fidèles aime à le tracer de nouveau. Et alors on peut lui attribuer la signification du salut par où l'on prend congé, d'un geste d'adieu ; mieux encore, en faire un acte d'espérance : de même que la vertu de ce signe nous a valu, au début, la bienveillante audience de Dieu, de même nous pouvons espérer qu'en le renouvelant, nous l'inclinerons à nous exaucer.

Il y a les cas aussi, avons-nous dit, où la liturgie nous l'impose au cours de la prière, au moment de dire ou d'entendre lire quelque pièce plus solennelle et sacrée : alors, « l'on serait bien tenté d'y voir l'influence d'un sentiment analogue à celui qui s'affirme dans la formule d'introduction au *Pater* de la Messe : *Præceptis salutaribus... audemus dicere.* Nous réveillons en nous-mêmes la pensée de ce que nous sommes et nous le rappelons à Dieu. »

Le peuple chrétien enfin aime à sanctifier par le signe de la Croix les diverses actions de la journée. Il a alors la valeur d'une direction d'intention. Toutes nos actions doivent être pour Dieu : le problème est de leur assurer une intention suffisamment explicite et actuelle. Or, pour y arriver, le signe de la Croix est l'idéal du moyen court et efficace. — *Au nom du Père... :* cela signifie bien, en premier lieu, que nous allons agir de la part des trois Personnes divines et pour leur compte : c'est une affirmation claire et énergique de notre

intention d'offrir notre travail pour la gloire de Dieu. — *Au nom du Père... :* c'est encore un acte d'espérance, puisque cela veut dire que nous allons agir par l'autorité des trois Personnes divines et avec leur puissance souveraine, donc avec confiance. Et nous avons besoin de confiance pour agir. Agir, en effet, c'est toujours, dans une mesure quelconque, nous jeter dans la mêlée des forces naturelles avec la prétention de faire prévaloir notre propre force, dans le conflit aussi des volontés humaines discordantes avec l'intention de faire triompher la nôtre. Sur qui devons-nous compter pour y réussir ? Sur Dieu ; et c'est ce qu'affirme notre formule : *Au nom du Père...*

A la formule s'unit le signe lui-même, le signe du Christ crucifié, affirmation de notre appartenance au Christ, de sa vie en nous qui sommes ses membres, de notre vie en Lui qui est notre tête. *Vivo ego, jam non ego...* Tracé sur nous, ce signe est une déclaration formelle que nous voulons agir par la grâce du Christ et l'engager à fond dans l'entreprise, petite ou grande, à laquelle nous nous portons. C'est l'affirmation que nous allons faire acte de membre du Christ, de membre qui ne fait qu'un avec son Chef ; que, en nous et par nous, c'est Jésus-Christ qui va agir.

Voyez maintenant si le P. Lemonnyer est fondé à nous parler, en terminant, de « la valeur inouïe du signe de la Croix pour la prière et pour l'action. » Qu'en faisons-nous cependant en pratique ? et comment le faisons-nous ?

Lorsque, sur le point d'entreprendre quelque action distincte et notable, il siérait de préciser notre intention et de créer en nous une atmosphère surnaturelle propice, qui de nous, en dehors des cas tout à fait graves ou que la routine a déterminés, qui de nous songe à s'en servir ?

QUESTIONS
de science ecclésiastique
CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — Comment accorder avec les canons 1391 et 1399-5° l'approbation donnée à certains livres de piété où l'on trouve, *sans aucune annotation*, la traduction en langue vulgaire de l'évangile et de l'épître du dimanche ? Ces livres ne tombent-ils pas sous la loi de l'*Index* ?

R. — Le can. 1391 exige pour l'impression des « versions des Saintes Ecritures en langue vulgaire » ou bien l'autorisation apostolique, ou bien que l'impression en soit faite sous la surveillance des Evêques *et* avec des annotations accompagnant le texte, annotations qui doivent être tirées des Pères de l'Eglise ou des œuvres des savants catholiques.

L'autorisation pontificale n'est soumise à aucune condition, et cela se comprend, puisque le Pape a la suprême autorité, qu'il l'exerce par lui-même ou par les Congrégations, Offices ou Tribunaux de la Curie Romaine.

Si l'autorisation apostolique n'existe pas, il faut que les Evêques aient surveillé l'impression, ce qui est une garantie de la pureté de ce texte, au point de vue catholique. Il est nécessaire, *en plus* [1], que, pour éclairer le texte, on l'accompagne de notes explicatives. Ces notes doivent être empruntées, soit aux commentaires écrits par les Pères, soit aux travaux faits par des savants, écrivains d'une science sûre et d'une orthodoxie reconnue.

Si ces conditions ne sont pas remplies, ces versions ou traductions des livres saints sont prohibées *ipso jure,* c'est-à-dire, sans qu'il soit besoin qu'aucune autorité ecclésiastique intervienne pour en défendre la lecture et l'usage. Ceci de par le c. 1399-5°.

Cette législation est très claire.

Mais les livres dont vous parlez, où se trouve, sans annotations, la traduction en langue vulgaire de l'épître et de l'évangile des dimanches, ne sont pas visés par le c. 1391, ni par conséquent par la prohibition du c. 1399-5°.

D'abord les termes mêmes du c. 1391, « *versiones Sacrarum Scripturarum,* » *les versions des saintes Ecritures,* indiquent qu'il s'agit de la traduction, sinon de l'Ancien Testament ou du Nouveau en entier, au moins d'une partie considérable et formant un tout, comme un livre de l'Ancien Testament, un Evangile, une Epître, dans sa teneur complète. Cela indique aussi des morceaux choisis, si les passages sont tellement nombreux qu'ils forment un tout considérable qui constitue un livre, même une brochure déjà importante : tel est du moins notre sentiment. Ces termes ne peuvent donc pas s'appliquer aux traductions des cinquante-deux épîtres et évangiles des dimanches de l'année.

De plus et surtout, ces traductions dont vous parlez se trouvent dans des livres spéciaux, et ces livres auxquels vous faites allusion, sont, ou bien des Paroissiens, ou bien des Evangéliaires ou des Epistolaires. Mais précisément ces livres sont des livres liturgiques ; le canon qui les vise, c'est donc le c. 1390, et non pas le c. 1391.

Il est requis pour ces livres liturgiques la seule attestation, donnée par l'Ordinaire du lieu de l'impression, ou l'Ordinaire du lieu de la publication, qu'ils sont bien conformes aux éditions approuvées par l'Eglise pour être ses livres liturgiques, aux éditions typiques.

Il n'est donc plus question ici de notes. On peut, par conséquent, imprimer en langue vulgaire, des missels, paroissiens, livres d'heures, quel que soit le nom qu'on leur donne, contenant les Epîtres et Evangiles soit des dimanches, soit de tous les jours de l'année, et de même des parties du Missel, comme l'Evangéliaire ou l'Epistolaire, ou tous les deux réunis, sans que les passages de l'Ecriture Sainte qui se trouvent traduits dans ces livres soit accompagnés des notes patristiques ou autres, exigées par le c. 1391, mais pour des livres d'un genre tout à fait différent.

---

[1] Cf. la réponse de la Commission du Code, 20 mai 1923, § VIII (*Ami* 1924, p. 238, col. 1.)

Q. — D'après le can. 709, les femmes ne peuvent être agrégées aux Confréries que pour gagner les indulgences.

L'*Ami* pourrait-il nous dire comment doit se faire cette agrégation pour les Confréries du Saint-Sacrement ? Il ne peut être question ni d'habit, ni de voile, ni d'insigne quelconque.

R. — Vous avez la réponse à votre question au § 2 du c. 709 : « Les femmes peuvent seulement *être inscrites* dans les confréries pour le gain des indulgences et des grâces spirituelles concédées aux membres des confréries. »

Inscrivez-les donc sur les registres de votre confrérie, sans autre forme de procès ou de solennité. Et c'est ainsi que cela se pratique partout.

Q. — N'y a-t-il pas contradiction entre la doctrine exposée dans votre n° du 29 nov. 1923, p. 760, 1re col., ad I, et celle de votre n° du 10 janvier 1924, p. 24, 2e col., ad II ?

Il s'agit du jeûne eucharistique à observer par le prêtre. Votre 1re interprétation dans le conflit entre le jeûne eucharistique et l'obligation pour les fidèles d'assister à la messe le dimanche ou un jour de fête me semble bien dure et je préfère de beaucoup la seconde. Deux lignes de l'*Ami* suffiront à ma tranquillité.

R. — L'apparence de contradiction qui vous a frappé disparaîtra, si vous voulez bien remarquer que, dans le 1er article par vous allégué, le cas qui vous intéresse est surtout envisagé et résolu par rapport au *décret* du St-Office, tandis que dans le second, c'est la seule solution générale de *théologie* morale commune qui est en jeu.

Il était à craindre, ainsi que le prouve la question de notre correspondant (1er art.), qu'on ne tirât du décret des déductions qui n'y étaient point contenues, et qu'on ne voulût s'appuyer sur son autorité pour renforcer l'opinion large dont il est fait état dans la seconde réponse. Aussi a-t-on répondu tout d'abord en comparant la lettre et l'esprit du décret avec l'opinion sévère, « *probabilior* » pour ne pas dire plus, qui considère la loi du jeûne eucharistique comme étant de plus grave importance et obligation que le précepte de l'assistance à la messe pour les fidèles un jour en passant.

Néanmoins, puisque nous parlions « théologie » et non plus « décret » dans le second article, nous devions, en narrateur fidèle tout au moins, signaler l'existence de l'opinion, aujourd'hui devenue probable, qui excuse *a jejunio,* sous certaines expresses réserves (surtout le *scandale),* dans la circonstance que visait le cas proposé.

Le gros danger de cette opinion saute aux yeux. C'est une porte ouverte à des abus *faciles* et *multiples,* qui pourraient vite atteindre, dans l'esprit du prêtre, et dans la mentalité générale des fidèles, la loi du jeûne eucharistique ; et cette atteinte ne serait pas sans aboutir, par contre-coup inévitable, à une diminution de la foi en la présence réelle, nous voulons dire à l'atténuation d'un argument rituel liturgique précieux pour la meilleure conservation privée et publique de la foi à la présence réelle.

C'est ce qui nous a toujours empêché de nous montrer franchement favorable à cette opinion « *large,* » dans le cadre doctrinal d'enseignement public de nos colonnes. Nous ne voulons ni ne pouvons condamner le prêtre qui, en circonstance absolument exceptionnelle, urgente, et *secrète,* se formerait la conscience sur ce point-là conformément au sentiment « *benignior,* » et cela, sans en souffler mot à *personne,* même pas à un confrère quelconque. Mais nous sommes bien davantage disposé à féliciter celui qui garderait toujours au fond de la pensée l'intention prédominante de rester fidèle à la loi « *précieuse* » du jeûne eucharistique.

Q. — On m'a présenté dernièrement au baptême un enfant dont le nom sur le bulletin de naissance était : *René*. Je le baptise, croyant baptiser un garçon, et quelques jours après j'apprends qu'il y a eu erreur à la mairie, et que le prétendu garçon était une fille. Le baptême est-il valide ?

R. — Comme il est probable que vous n'avez pas mis à la collation du sacrement une condition comme celle-ci par ex. : *si tu es un garçon,* tranquillisez-vous. Vous aviez l'intention de rendre chrétien le petit être humain que l'on vous présentait. Faites seulement les changements nécessaires au registre.

Mais que devient le Rituel dans tout ceci ? Ne pose-t-on pas dans votre diocèse une question dans le genre de celle-ci : « Quel enfant présentez-vous à l'Eglise ? » Si la question existe, comme c'est probable, avez-vous des motifs suffisants pour vous abstenir de la poser ? Que le bulletin de la mairie vous serve à mieux transcrire les noms des père et mère, très bien. Mais l'Eglise n'a pas encore admis que ce bulletin puisse faire foi au point de dispenser le ministre du sacrement des questions que le Rituel impose.

Q. — Un prêtre qui vient d'être obligé de porter un dentier complet, a cherché dans la collection de l'*Ami* et n'a pas trouvé la réponse au doute que voici :

Quand on reprend son appareil dentaire (qui a trempé dans l'eau toute la nuit) le matin avant la messe, je crois qu'il n'est pas nécessaire de l'essuyer pour le sécher avant de l'introduire dans la bouche, l'eau qui y reste adhérente n'étant pas prise *per modum potus,* mais pouvant être considérée à l'instar de ce qui reste d'eau adhérente à la bouche après qu'on se l'est rincée à l'eau fraîche avant la messe. Ai-je raison ?

R. — Votre solution est exacte. L'eau adhérente au dentier n'est pas plus un obstacle au jeûne eucharistique que celle qu'on introduit dans la bouche pour le nettoyage ordinaire des dents à la brosse, opération parfaitement permise, sous la réserve, bien entendu, qu'on s'abstienne d'en avaler, ce qui réaliserait le *per modum potus.*

IMPRIMATUR
Lingonis, die 21 maii 1924.
EUG. LINDECKER, *vic. gen.*

Le gérant : F. FROSSARD.

LANGRES. — Imprimerie de *L'AMI DU CLERGÉ*

ANÉMIE

NEURASTHÉNIE, FAIBLESSE CHLOROSE
Sirop de **DESCHIENS** à l'Hémoglobine
Régénérateur du sang, prescrit par l'élite médicale.
Supérieur à la viande crue et aux ferrugineux.
DESCHIENS, Paris, 9, Rue Paul-Baudry. R.C. Seine 207.204.

VINS DE MESSE

SOCIÉTÉ ANONYME VITICOLE
SEULE MAISON du diocèse dont les Vins de Messe soient garantis liturgiquement purs par l'Evêché de Perpignan.
S'adresser : Abbé P.-C. Aujaleu, Espira-de-l'Agly (Pyr-O^les)

R. C. Paris, 53.319.

VIN DE CHASSAING

TONIQUE et BI-DIGESTIF
CONTRE LES
DIGESTIONS DIFFICILES
PARIS, 6, Rue de la Tacherie, *et Pharmacies.*

LABORATOIRES BAILLY

A. BAILLY, 17, rue de Rome, PARIS. R. C. Seine 1.079
ANALYSES
Bactériologiques — Biochimiques — Alimentaires
(diphtérie, tuberculose) (sang, urines) (laits, vins, etc.)
REACTION DE WASSERMANN. — Notices et brochures sur demande.

Fondée en 1830
Registre du Commerce Seine, n° 43.793

LA NATIONALE

Siège Social
2, Rue Pillet-Will
PARIS

Entreprise privée assujettie au Contrôle de l'Etat

Rentes Viagères immédiates ou différées

aux taux avantageux des nouveaux tarifs
L'augmentation du revenu par la Rente Viagère est pour les personnes parvenues à l'âge de la retraite le remède le plus efficace à la cherté de la vie.
Renseignements confidentiels et prospectus gratuits au Siège Social, à Paris, ou chez les Agents Généraux en province

TETRA GAZES B^te SGDG MARQUE DÉPOSÉE

CHEMISES, GILETS, CALEÇONS "TETRA"
Tissus spongieux remplaçant avantageusement la flanelle.
EXIGEZ cette MARQUE
GROS : Société Française des Tissus TÉTRA
12, Rue de Hanovre, PARIS-2e
R. C. Seine 101.853

LE VÊTEMENT ECCLÉSIASTIQUE

Pour être véritablement bien habillé, coupe irréprochable, tissus de choix, il faut s'adresser à **RAMLOT** le tailleur bien connu et apprécié de MM. les ECCLÉSIASTIQUES.
Costumes de voyage, clergymen et laïques.
Grand choix d'**IMPERMÉABLES** de toutes formes.
Voir ses rayons de **Chemiserie, Bonneterie** et **Chaussures.**
Demandez la « **DOUILLETTE-RAGLAN** »
— *Catalogue général et échantillons envoyés franco.*
76, rue de Rennes, PARIS-VI^e. — R. C. Seine 78.254.

ENGRAIS DEROME

BAVAY (Nord)
Registre du Comm^ce d'Avesnes-s-Helpe. N° inscript. 2625

VIEUX DENTIERS

HORS D'USAGE rachetés au plus haut prix, à envoyer en échantillon recommandé pour être payés par retour du courrier.
PAZ, 6, rue des Marronniers, LYON-Bellecour. 14^e année.
Hautes références des Communautés religieuses.

Faites tous vos achats directement à la Fabrique d'Ornements d'Eglise. Bronzes, Orfèvrerie, Chasublerie, Lingerie, Statues, Ameublement.
La plus ancienne Maison, fondée en 1580.
Envoi des CATALOGUES sur demande
Ancienne Maison TRIOULLIER, **MONTAGNIER**, Succ^r
24, Rue de Grenelle, PARIS (VII^e). — R. C. Seine 72.345

LISEZ CECI

M^me L. MARQUIS, directrice de l'**Intermédiaire catholique de Besançon et de Genève**, fondé en 1884, 2, rue Péclet, à **Besançon**, se recommande tout spécialement aux lecteurs de l'*Ami du Clergé* pour leurs achats en **Montres, Pendules, Bijouterie** et **Orfèvrerie.** Ils peuvent s'y adresser en toute confiance. Demander catalogues franco. Articles spéciaux pour 1^res Communions : Chapelets, Médailles, etc. — Prix avantageux. R. C. Besançon 1.552

GAUDRAP & C^o

MAISON RECOMMANDÉE 21, Rue Borie, 21 — BORDEAUX —
Monopoles { « Graves des Rois de Gascogne » ½ sec. « Moulis-Claret », Bordeaux rouge très fin.
Vin blanc de Messe **Sainte Croix du Mont** (vin liturgique légitime).
— *Envoi gratis du Catalogue sur simple demande* —
R. C. Bordeaux 18.250 A.

ASTHME

Remède Souverain **ESPIC**
Cigarettes ou Poudre
R.C.Seine 32.697. Signat. **J. ESPIC** sur chaque cigarette

STELLINE

HUILE LITURGIQUE pour SANCTUAIRES, brûlant très bien avec mèche Guillon 0.
R. C. Aix 68 CH. DRAGON-NOIREL
ENVOI DU PRIX COURANT SUR DEMANDE à Aix-en-Provence.

LIBRAIRIE UNIVERSELLE

18, Rue Mabillon, PARIS-6e

FOURNIT TOUS LES LIVRES

Sciences religieuses — Littérature — Philosophie — Droit — Sciences naturelles, médicales, mathématiques, etc... LIVRES CLASSIQUES.

RÉPOND TOUJOURS aux demandes de renseignements de toute nature des Lecteurs de l'*Ami du Clergé.*

ENVOIE GRATUITEMENT sur demande un *Bulletin mensuel* des dernières *Nouveautés* parues en Librairie.

Expédie très rapidement toutes les commandes